



**ERSUMA**  
École Régionale Supérieure de la Magistrature



# CATALOGUE DES FORMATIONS ET CONFÉRENCES De L'ERSUMA



2023

# © ÉCOLE RÉGIONALE SUPÉRIEURE DE LA MAGISTRATURE

Ce catalogue est la propriété exclusive de l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA), Institution de sensibilisation, de vulgarisation, de formation et d'évaluation de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA). A ce titre, toute reproduction et/ou représentation intégrale ou partielle, par quelque moyen que ce soit, du contenu de ce catalogue, non autorisée par L'ERSUMA ou ses ayants-droit, est strictement interdite et passible de poursuites judiciaires.

# Sommaire:

AVANT-PROPOS	01
PRÉSENTATION DE L'OHADA	02 - 04
PRÉSENTATION DE L'ERSUMA	05 - 07
SIGWEB - ERSUMA	08
NOS FORMATIONS ET CONFÉRENCES 2022 EN CHIFFRE	09 - 12
COMPTE RENDU 2ÈME ÉDITION DU FIPROD À KIGALI	13 - 15
PRÉSENTATION DES FORMATIONS ET CONFÉRENCES 2023	17 - 25
COLLOQUE INTERNATIONAL	26 - 33
TABLEAU SYNOPTIQUE	34 - 37
CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION AUX FORMATIONS	38 - 39
MODALITES D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION	40
MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DES ATTESTATIONS/CERTIFICATS ET DE TRANSMISSION DES SUPPORTS	41
MOYENS DE PAIEMENT	42- 43
SÉLECTION D'OUVRAGES DISPONIBLES À LA LIBRAIRIE DE L'ERSUMA	44 - 47
NOS PARTENAIRES	48 - 52



Mesdames et messieurs,

En 2020 et 2021, les activités de formation et de recherche de l'ERSUMA ont été fortement marquées par la crise sanitaire en lien avec la COVID-19. En 2022, grâce à la capacité d'adaptation de son équipe technique, l'ERSUMA est parvenue à instituer l'usage des TIC dans la réalisation de ses activités. Dès lors, tout en maintenant les modalités habituelles de tenue de ses sessions de formation en présentiel, elle a, en sus, adopté la visioconférence pour l'ensemble de ses formations et conférences.

La stratégie ainsi adoptée a permis à l'ERSUMA de garantir la continuité du service public de renforcement des capacités en droit des affaires, principalement en droit OHADA. Elle lui a surtout donné l'opportunité d'assurer à ses usagers la proximité de ses services. En effet, cette approche permet de lever les barrières géographiques et d'intéresser des publics d'horizons divers sur des thématiques de haute importance stratégique et professionnelle. Les données statistiques issues de la réalisation des activités de l'année 2022 sont vraiment encourageantes.

Aux côtés des formations et conférences internationales régulières, l'ERSUMA a réalisé, avec succès, la 2ème édition du Forum International des Professionnels du Droit et du Chiffre (**FIPROD**) sur « Développement économique et défis du financement des entreprises en Afrique ». Celle-ci s'est tenue à Kigali (Rwanda), du 16 au 19 novembre 2022. La 3ème édition est prévue pour le mois de mai 2024 à Yaoundé (Cameroun) et portera sur « La responsabilité sociale des entreprises en Afrique ».

L'ERSUMA remercie tous les auditeurs inscrits à ses formations, tous les participants à ses manifestations scientifiques, tous les ordres professionnels et entreprises qui lui ont fait confiance ainsi que tous les partenaires techniques et financiers qui lui ont renouvelé leur disponibilité et accompagnement.

Vu les résultats positifs enregistrés en 2022, le présent catalogue de l'année 2023 prévoit de poursuivre dans la même dynamique. Les formations se tiendront essentiellement en bimodal. Afin de mieux satisfaire le public, l'ERSUMA rend plus flexibles les conditions de participation à ses formations avec une grille de frais de participation accessible à tous. Les manifestations scientifiques proposées se dérouleront également en majorité par visioconférence.

L'ERSUMA vous invite d'ores et déjà à prendre part à sa principale manifestation scientifique de l'année 2023, le **colloque international** prévu à Kinshasa (République Démocratique du Congo – RDC), du 18 au 20 octobre 2023, sur le thème « **l'OHADA, trente (30) ans après : bilan et perspectives** ». Cette grande manifestation scientifique se veut l'une des activités phares de la commémoration des trente ans de l'OHADA. Elle sera organisée en partenariat avec la Commission Nationale OHADA de la RDC, l'Université de Kinshasa, le Barreau de Kinshasa Gombé, et le cabinet JUS AFRICA.

Pour l'année 2023 qui commence, l'ERSUMA vous renouvelle sa disponibilité pour toute formation, recherche, consultation juridique, assistance documentaire, édition, publication et traduction en droit des affaires. Pour le succès des activités de formation et de conférence qu'elle propose au présent catalogue, elle compte, une fois de plus, sur votre participation remarquable.

Par ailleurs, afin de répondre à des besoins spécifiques identifiés en lien avec le droit des affaires, elle invite les structures publiques et privées, notamment les États, les collectivités publiques, toutes les entités privées à but lucratif ou non, les ordres professionnels ainsi que les partenaires techniques et financiers, à profiter de son expertise.

En vous souhaitant une excellente et fructueuse année 2023, l'ERSUMA vous renouvelle son engagement pour un droit des affaires effectif, efficace et efficient.



**BRÈVE  
PRÉSENTATION DE  
L'OHADA**

L'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) est créée par le Traité relatif à l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique signé le 17 octobre 1993 à Port-Louis et révisé à Québec au Canada, le 17 octobre 2008. Elle vise à réaliser une intégration juridique dans le domaine du droit des affaires afin d'instaurer, dans ses Etats membres, un cadre juridique et judiciaire sécurisé pour l'épanouissement des investisseurs et entreprises indispensable au développement économique.

A ce jour, l'OHADA compte dix-sept (17) Etats membres que sont : le Bénin, le Burkina-Faso, le Cameroun, la Centrafrique, la Côte d'Ivoire, le Congo, l'Union des Comores, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée Equatoriale, le Mali, le Niger, la République Démocratique du Congo (RDC), le Sénégal, le Tchad et le Togo. L'adhésion y est encore possible et certains pays en appréhendent les contours alors que d'autres émettent une volonté qui va dans ce sens.

En presque trente ans (30) ans d'existence, l'OHADA n'en finit pas de faire ses preuves. Elle constitue une œuvre immense d'unification du droit sur les plans matériel et territorial devenue un modèle à suivre dans d'autres horizons. Les pays des Caraïbes ont déjà entrepris un projet comparable et l'Europe cherche à se rapprocher de cette formule à succès. Le rapprochement avec le Burundi avance en vue de son adhésion à l'OHADA. Avec l'appui des partenaires techniques et financiers, une étude de faisabilité de cette adhésion est en préparation. Récemment, en décembre 2022, l'ERSUMA, sur demande du ministère de la Justice et sur financement du Projet de Développement Local pour l'Emploi (PDLE), y a animé huit (08) sessions de formation dans la ville de Gitega principalement à l'attention des magistrats. Ces sessions de formation ont été réalisées dans le cadre de la « mission de formation en matière de justice commerciale et de renforcement des capacités du Centre de formation professionnelle de la Justice (CFPJ) de la République du Burundi ». Ces actions ont été menées à la suite de celles réalisées à Madagascar où la prise de contact a été assurée avec les ministres en charge de la Justice et des affaires étrangères en marge de la conférence internationale organisée en partenariat avec l'École nationale de formation de la magistrature et des greffes de Madagascar, le 13 octobre 2022, sur le thème « l'OHADA et l'amélioration du climat des investissements dans ses pays membres ». Le Rwanda, au regard de son rôle essentiel dans la mise en œuvre de Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF), est également approché. La tenue à Kigali, du 16 au 19 novembre 2022, de la 2ème édition du Forum international des professionnels du droit et du chiffre (FIPROD) a permis à l'ERSUMA d'amorcer la collaboration avec les autorités et professionnels rwandais.

L'OHADA comprend cinq (5) Institutions : la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement, le Conseil des Ministres, le Secrétariat Permanent (SPO), la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) et l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA).

La **Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement** est présidée par le Chef d'Etat ou de Gouvernement du pays qui assure la présidence du Conseil des Ministres. Elle se réunit en tant que de besoin et statue sur toute question relative au Traité.

Le **Conseil des Ministres** regroupe les Ministres en charge de la Justice et des finances des Etats membres. Il est l'organe législatif de l'Organisation. Sa présidence est exercée à tour de rôle et par ordre alphabétique pour une durée d'un an par chaque Etat partie. La présidence est assurée, à la suite du Niger, à compter du 1er janvier 2023, par la République Démocratique du Congo.

Le **Secrétariat Permanent (SPO)** est l'organe exécutif de l'OHADA. Installé au Siège de l'Organisation à Yaoundé (Cameroun), il est dirigé par le Secrétaire Permanent et est chargé, entre autres, de coordonner les activités des Institutions de l'OHADA, de préparer et suivre la procédure d'adoption des Actes uniformes et autres textes de l'OHADA, de gérer le Journal Officiel de l'OHADA. Le Secrétaire Permanent représente l'Organisation et assiste le Conseil des Ministres. Aujourd'hui, le Professeur Sibidi Emmanuel DARANKOUM, en sa qualité de Secrétaire Permanent de l'OHADA, assure la présidence du Conseil d'Administration de l'ERSUMA.

La **Cour Commune de Justice et d'arbitrage (CCJA)** est située à Abidjan (Côte d'Ivoire). Elle a des attributions consultatives, judiciaires et administratives. Sur le plan consultatif, elle donne son avis sur les projets d'Actes uniformes et est garante de l'interprétation uniforme du Traité, des Règlements, Actes uniformes et Décisions. Sur le plan judiciaire, elle est, sauf pour les décisions appliquant une sanction pénale, la juridiction de cassation dans toutes les affaires soulevant des questions relatives à l'application des textes de l'OHADA.

. A cet effet, elle peut organiser des audiences foraines dans tout Etat membre. Sur le plan administratif, elle assure la gestion de son Centre d'arbitrage et l'administration des procédures arbitrales avec l'assistance de son Secrétaire général. La CCJA compte aujourd'hui treize (13) juges et est présidée Madame Esther NGO MOUTNGUI IKOUE, qui est par ailleurs Vice-présidente du Conseil d'Administration de l'ERSUMA.

**L'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA)** est l'établissement unique de formation, de perfectionnement et de recherche de l'OHADA, rattaché au Secrétariat Permanent. Installée à Porto-Novo (Bénin), elle est chargée de sensibiliser, vulgariser, former et évaluer en droit des affaires en général, en droit OHADA et en tout autre droit communautaire africain en particulier. L'ERSUMA est aujourd'hui dirigée par le Professeur Mayatta Ndiaye MBAYE.

Les Institutions de l'OHADA agissent en parfaite collaboration avec les Etats membres et les hommes de l'art.

En effet, l'Organisation dispose d'un point focal permanent constitué de la Commission Nationale OHADA (CNO) qui existe dans chacun des Etat membre. Cette Commission, placée sous la tutelle du Ministre en charge de la justice, est un cadre de concertation des parties prenantes nationales en droit des affaires et une cheville ouvrière de l'élaboration et de la promotion du droit OHADA. Elle constitue d'ailleurs le plus grand pourvoyeur de personnes ressources pour la composition du Comité des Experts chargé de la préparation technique des réunions du Conseil des Ministres.

Pour une meilleure appréhension des questions techniques relatives au droit des affaires qu'elle élabore, adopte et fait appliquer, l'OHADA s'est dotée

:

- d'une Commission de Normalisation pour la Profession Comptable (CNPC) dont le règlement portant création, organisation et fonctionnement a été adopté lors de la 53ème session du Conseil des Ministres de l'OHADA de décembre 2022. L'un des objectifs de cette commission est de permettre à la profession comptable de jouer sa partition face aux défis nouveaux induits par les questions de durabilité, de responsabilité sociale des entreprises ou encore de lutte contre la corruption, de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ; cette Commission remplace la Commission de Normalisation Comptable de l'OHADA (CNC-OHADA) ;

- d'un Comité Technique de Normalisation des Procédures Electroniques chargé de la normalisation des procédures effectuées au moyen de documents et de transmission électronique.

Dans l'exercice de son activité normative, l'OHADA a élaboré et mis en application onze (11) Actes uniformes. Le dernier parmi eux est l'Acte Uniforme relatif au système comptable des entités à but non lucratif, adopté le 22 décembre 2022 à Niamey (Niger). Ce dernier texte, qui entrera en vigueur le 01 janvier 2024, vient en complément de l'Acte Uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière (AUDCIF). Il permettra d'améliorer significativement la qualité de l'information financière produite au sein de l'espace OHADA.

Pour des informations détaillées sur l'OHADA, veuillez consulter le site officiel de l'Organisation : [www.ohada.org](http://www.ohada.org)

# PRÉSENTATION DE L'ERSUMA



**ERSUMA**  
École Régionale Supérieure de la Magistrature

Inaugurée en 1997 et fonctionnelle depuis 1998, l'ERSUMA bénéficie d'un statut international et œuvre pour l'amélioration de l'environnement juridique et judiciaire dans l'ensemble des Etats membres. Elle a à son actif plus de dix-sept mille (17.000) personnes formées, d'horizons professionnelles diverses.

L'ERSUMA est organisée en pôle administratif et en pôle technique.

Le pôle administratif assure la gestion administrative et financière de l'Institution. Il est constitué de la Direction générale, du Service des Ressources Humaines, du Matériel et de l'Administration Générale, du Service Financier et Comptable et du Service du Système d'Information. Dans sa perspective de rapprochement de ses services, l'ERSUMA a acquis des équipements de dernière technologie notamment en matière d'installations informatiques et d'infrastructures-réseaux, de visioconférence, de documentation virtuelle et de traduction simultanée. L'ERSUMA a également mise en place un système de gestion en ligne de ses formations et conférences dénommé « SIGWEB ». Il s'agit d'une plateforme web interactive permettant aux utilisateurs de bénéficier des services d'inscription, de délivrance d'attestation et de certificat, de paiement en ligne des frais de formation, d'attestation de conférences et des prix des ouvrages et périodiques en vente auprès de la Librairie de l'ERSUMA. Ce nouveau dispositif réduit considérablement le temps de traitement des demandes et rapproche l'ERSUMA de ses usagers.

Le pôle technique est constitué des différents centres correspondant aux services offerts par l'ERSUMA. Il s'agit du :

#### - **Centre de formation :**

Il est chargé de sensibiliser, vulgariser, former et renforcer les capacités en droit des affaires en général, en droit OHADA et autres droits communautaires africains en particulier. Les activités du centre de formation de l'ERSUMA sont ouvertes à tout public, notamment les magistrats, avocats, notaires, huissiers de justice, greffiers, commissaires-priseurs, juristes d'entreprise, de banque ou d'établissements financiers, experts comptables et comptables agréés, mandataires judiciaires, opérateurs économiques, universitaires, ... etc.)

Les formations se déroulent au siège, en tout autre lieu, à distance ou par visioconférence. Pour tenir compte de la diversité professionnelle, de la disponibilité et des besoins de formation des auditeurs, les activités de formation prennent la forme de sessions de formation sur plusieurs jours ou de Matinées de formation. Elles sont organisées suivant le catalogue des formations de l'année en cours, en exécution d'un contrat de partenariat de formation, ou à la suite d'une demande circonstanciée de formation (formations à la carte). Elles sont pratiques, peuvent être certifiantes ou diplômantes et respectent les méthodes modernes de formation d'adultes.

#### - **Centre de recherche :**

Il initie, développe et assure la promotion de la recherche en droit des affaires en général, en droit OHADA et autres droits communautaires africains en particulier. Composé, outre les chercheurs membres du personnel de l'ERSUMA, de chercheurs-associés, chercheurs-invités et chercheurs-stagiaires, universitaires ou professionnels du droit, il est chargé de l'animation scientifique (colloques, séminaires, conférences, Revue de l'ERSUMA, Bulletin ERSUMA de pratique professionnelle, publications de documents pratiques et rapports de recherche) et de l'évaluation de l'application des textes en vigueur par le biais de projets de recherche.

Le Centre de recherche apporte également son expertise aux professionnels du droit sous la forme de conseils juridiques, d'établissement de manuels de procédures, tableaux de bord, termes de références ou de rédaction d'actes.

#### - **Centre de documentation :**

Il contribue à la diffusion et à l'amélioration des connaissances en droit des affaires en général, en droit OHADA et autres droits communautaires africains en particulier. Doté d'une documentation théorique et pratique, générale et spécialisée, il est un centre d'excellence ouvert à tout public et accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://biblio.ohada.org>. Le Centre de documentation dispose également d'une librairie dénommée « La Librairie de l'ERSUMA » qui est, pour les éditeurs et auteurs un espace de dépôt-vente pour la diffusion des leurs ouvrages et, pour les lecteurs, un espace d'achat moderne et sécurisé. La librairie sera bientôt accessible en ligne. Le Centre de documentation offre également un service d'assistance technique pour la création, la mise en place et l'actualisation de bibliothèque ou centres de documentation spécialisés en droit des affaires.

- **Centre d'interprétariat et de traduction en droit :**

Il vulgarise et assure la promotion du multilinguisme dans le fonctionnement des Institutions de l'OHADA et dans l'application du droit. Les Juristes Traducteurs Interprètes, fonctionnaires internationaux, assurent la traduction de tous les textes et documents officiels en anglais, en portugais et en espagnol ainsi que la traduction en simultanée dans le cadre des activités des Institutions. Le centre dispose d'une expertise en traduction et en interprétariat juridique, et offre ses services d'assistance aux institutions et professionnels du droit.

Pour des informations détaillées  
sur l'ERSUMA, veuillez consulter  
le site officiel de l'Organisation :  
<http://ersuma.ohada.org>

# SIGWEB - ERSUMA

---

L'ERSUMA s'est définitivement tournée vers les activités à distance dans le cadre d'une transition globale vers le bimodal. À travers son Service du Système d'Information (SSI), elle a développé au dernier trimestre de 2021 une plateforme de gestion automatisée des formations dénommée Système Intégré de Gestion des WEBinaires de l'ERSUMA (SIGWEB-ERSUMA) et accessible à l'adresse <https://sigweb.ersuma.org>.

Après sa mise en place, le SIGWEB-ERSUMA (Système Intégré de Gestion des WEBinaires de l'ERSUMA) s'est imposé comme un outil incontournable dans la mise en œuvre efficace et efficiente des activités de formation et de conférence. Au-delà de ces activités, un nouveau module a été développé au cours de cette année pour faciliter la vente des publications de l'ERSUMA.

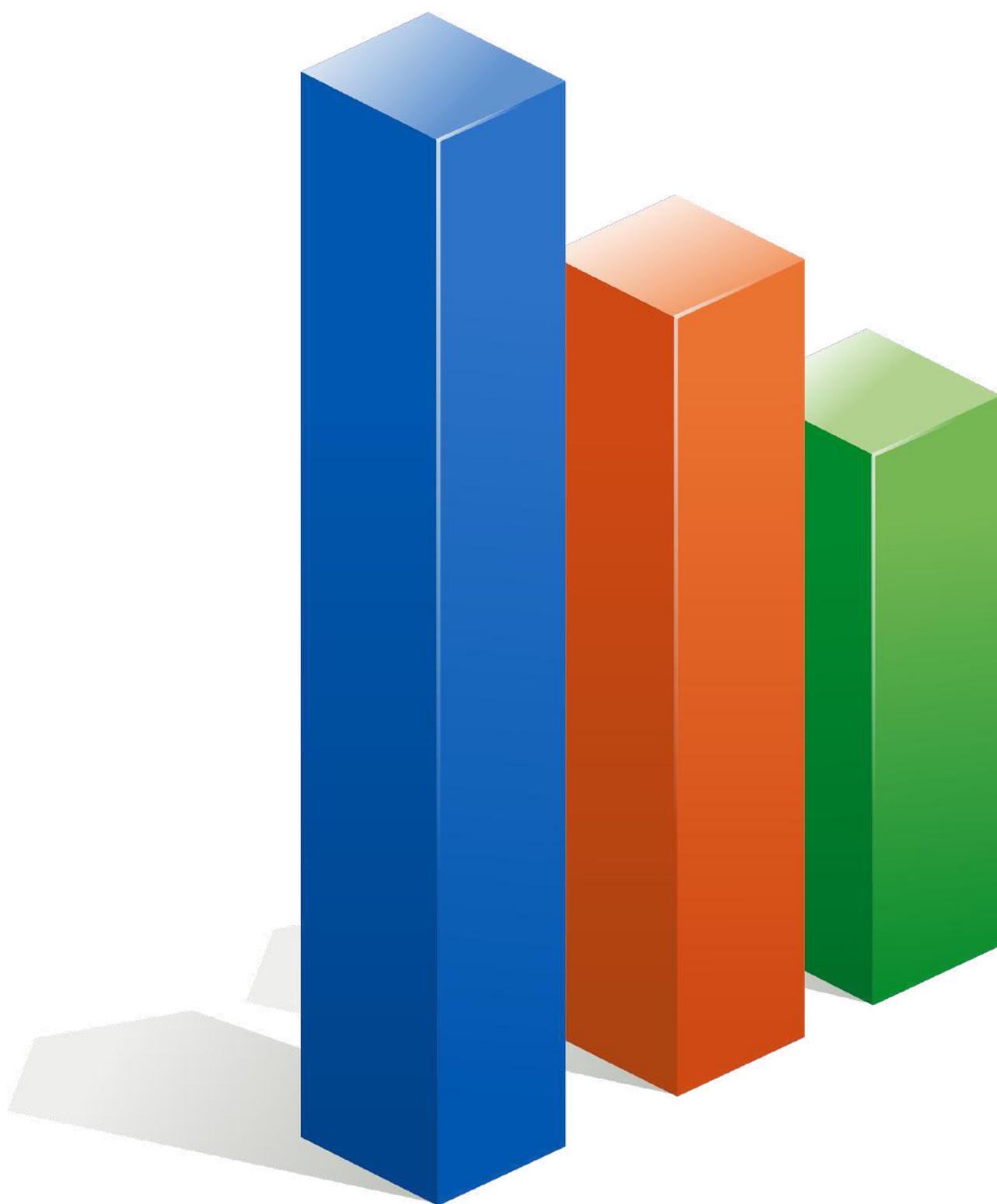
A ce jour, grâce au SIGWEB, les attestations des formations et conférences en présentiel sont générées automatiquement dès que la liste de présence des participants est finalisée et importée. Quant aux formations et conférences par visioconférence, les attestations sont générées automatiquement au plus tard dans les trente (30) minutes qui suivent la clôture de la session. Diverses fonctionnalités sont implémentées pour permettre à l'ERSUMA de transmettre directement les attestations aux participants éligibles par mail, individuellement ou par lot.

Au titre de son évolution, le SIGWEB a connu plusieurs correctifs et développements de nouvelles fonctionnalités pour répondre aux besoins de plus en plus spécifiques de l'ERSUMA. Ainsi, il a été notamment procédé à la redéfinition de la politique d'inscription des participants aux diverses formations qu'elles soient en présentiel ou en visioconférence. La toute dernière version du SIGWEB a été repensée pour centrer les fonctionnalités sur le participant qui devra désormais créer son compte sur la plateforme, disposer de son espace privé où il retrouvera toutes ses inscriptions et participations effectives ainsi que ses paiements et attestations. Désormais, l'ERSUMA ne communiquera plus les liens de connexion pour participer à une formation. Qu'elle soit en présentiel ou par visioconférence, l'auditeur devra se rendre sur le SIGWEB, créer son compte, si ce n'était pas déjà fait, s'inscrire à la formation et, le cas échéant, procéder aux paiements y afférents. Dans le cas des formations et conférences par visioconférence, les services techniques de l'ERSUMA se chargeront d'envoyer les invitations aux inscrits au travers d'un script automatisé qui assure l'interaction entre SIGWEB et la plateforme de visioconférence.

Sur cette même plateforme, le système de paiement électronique par Mobile Money et Cartes bancaires s'élargit désormais aux différentes zones monétaires de l'espace OHADA notamment l'UEMOA et la CEMAC avec l'implémentation de l'agrégateur de paiement CinetPay.

Au plaisir de vous accueillir sur notre plateforme, le SIGWEB-ERSUMA, et de vous compter parmi nos usagers !

# **NOS FORMATIONS ET CONFÉRENCES 2022 EN CHIFFRE**





**ERSUMA**  
Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature

Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires  
Organization for the Harmonization of Business Law in Africa  
Organizacion para la Armonizacion en Africa del Derecho Mercantil  
Organizaçao para a Harmonizaçao em Africa de Dircito dos Negocios

# Nos formations 2022 en chiffre



## Pays de formation



## Statistiques des participants aux formations de l'ERSUMA par année de 1999 à 2022

Années	Nombres de sessions	Nombres de participants
1999	02	82
2000	02	29
2001	08	337
2002	14	620
2003	12	631
2004	15	843
2005	02	75
2006	05	182
2007	03	115
2008	20	648
2009	08	273
2010	22	726
2011	23	1448
2012	09	433
2013	07	334
2014	09	316
2015	06	335
2016	03	161
2017	09	356
2018	36	642
2019	32	1304
2020	25	4314
2021	23	1208
2022	34	1215
Total	326	17027



**ERSUMA**  
Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature

Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires  
Organization for the Harmonization of Business Law in Africa  
Organizacion para la Armonizacion en Africa del Derecho Mercantil  
Organizaçao para a Harmonizaçao em Africa de Dircito dos Negocios

# Nos conférences 2022 en chiffre



## Pays de conférence





2<sup>E</sup> ÉDITION

# FIPROOD

FORUM INTERNATIONAL DES  
PROFESSIONNELS DU DROIT  
ET DU CHIFFRE

# TENUE EFFECTIVE DE LA 2ÈME ÉDITION DU FORUM INTERNATIONAL DES PROFESSIONNELS DU DROIT ET DU CHIFFRE (FIPROD 2) À KIGALI

L'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) a organisé du 16 au 19 novembre 2022, la 2ème édition du Forum International des Professionnels du Droit et du Chiffre (FIPROD) sur le thème : « DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DÉFIS DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES EN AFRIQUE » qui s'est déroulé au Park Inn Hotel by Radisson Kigali, (Rwanda).

La cérémonie officielle d'ouverture, placée sous le haut patronage du Président du Conseil des Ministres de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), a été présidée par Madame Providence UMURUNGI, Directrice générale du Département Justice Internationale et Coopération judiciaire du ministère de la Justice du Rwanda, représentant le Ministre de la Justice du Rwanda. Outre la leçon inaugurale présentée par le Pr Alain KENMOGNE SIMO de l'Université de Yaoundé 2 (Cameroun), cette cérémonie a connu les allocutions successives du Directeur Général de l'ERSUMA, Pr Mayatta Ndiaye MBAYE, de la représentante du Sponsor officiel, la Facilité Africaine de soutien juridique (ALSF), Madame Toyin OJO, du Bâtonnier du Barreau du Rwanda, Me Moïse NKUNDABARASHI et du Secrétaire Permanent de l'OHADA, Pr Emmanuel Sibidi DARANKOUM.





Cette deuxième édition a réuni plus d'une centaine de participants, professionnels du Droit et du Chiffre, spécialistes des questions financières, opérateurs économiques, chefs d'entreprises et investisseurs d'horizons divers, ainsi que des Institutions et Organismes qui œuvrent pour le financement des entreprises africaines et le développement économique de l'Afrique. Elle a permis, d'une part, d'évaluer le système de financement des entreprises en Afrique et, d'autre part, de proposer des solutions aptes à constituer de réelles contributions au renforcement de la compétitivité des entreprises africaines, à la sécurité juridique et au développement économique du continent.

Les participants ont pu échanger sur les problématiques du financement et de l'accompagnement technique des entreprises chercheuses de financement ainsi que celle de la collaboration entre les professionnels en vue du financement des entreprises africaines. Ces échanges et partages d'expériences entre les participants ont été réalisés à l'occasion des cinq (05) ateliers thématiques et des deux (02) tables-rondes professionnelles. Ils se sont poursuivis grâce aux activités de coopération professionnelle, notamment les expositions/ventes en stands, les présentations de produits et services des partenaires, sponsors et annonceurs, les séances de brainstormings, les salons de négociation, les entretiens professionnels et d'affaires.

À l'issue des travaux dont la cérémonie a été marquée par le brillant rapport général du Professeur Mbissane NGOM de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (Sénégal) et le discours de clôture très optimiste du Président de Cour suprême du Rwanda, Dr. Faustin NTEZILYAYO, une soirée de gala dominée par la culture rwandaise a été offerte aux participants au Ubumwe Grande Hôtel suivie, le lendemain, d'une visite touristique au Kigali Memorial Genocide et au Musée de Kigali.

Après le succès mémorable de cette 2ème édition, le cap est mis pour la 3ème édition qui se déroulera en mai 2024 à Yaoundé (Cameroun) sur « la responsabilité sociale des entreprises en Afrique ».

Pour plus de renseignements, visitez [www.fiprod.ersuma.org](http://www.fiprod.ersuma.org) ou contactez-nous :

ERSUMA  
Ouando, Carrefour  
Cinquantenaire – Route de  
Pobè  
02 BP 353 Porto-Novo,  
République du Bénin  
Tél : ++22997970537  
E-mails :  
[ersuma@ohada.org](mailto:ersuma@ohada.org)



# ERSUMA

École Régionale Supérieure de la Magistrature

*Excellente et Fructueuse Année*

L'équipe de l'ERSUMA  
vous souhaite une  
excellente et  
fructueuse année 2023,  
30ème  
année de l'OHADA.



*L'ERSUMA, pour une règle de droit effective, efficace et efficiente.*

**ERSUMA**  
École Régionale Supérieure de la Magistrature



# PRÉSENTATION DES FORMATIONS ET CONFÉRENCES 2023

L'ERSUMA affiche au programme de son catalogue au titre de l'année 2023, quatorze (14) sessions de formation et huit (08) manifestations scientifiques dont six (06) conférences internationales et deux (02) colloques internationaux. Ces activités se tiendront dans divers pays en présentiel, mais également par visioconférence. Leur déploiement tient compte de la répartition géographique des Etats Parties et de la promotion du droit OHADA hors de son espace. Dans ce nouveau catalogue, les formations et manifestations scientifiques proposées sont listées de manière chronologique suivant leur date de réalisation et feront l'objet, chacune, d'une présentation détaillée disponible sur le site officiel de l'OHADA (<https://ohada.org>). Les dates de la deuxième édition des Journées africaines de l'arbitrage et de la médiation seront communiquées ultérieurement.

Les conditions d'inscription et autres modalités de participation sont disponibles sur la plateforme de gestion des activités de l'ERSUMA dénommée SIGWEB (<https://sigweb.ersuma.org>).

Toutes les inscriptions, pour une participation en présentiel ou par visioconférence, sont désormais recueillies sur la plateforme du SIGWEB.

Le présent catalogue ne prend pas en compte les formations et conférences à réaliser en exécution de contrats de formation ou d'accords de partenariat ou de coopération signés par l'ERSUMA avec les structures publiques ou privées de formation, ordres professionnels, pouvoirs publics, entreprises et professionnels, toutes catégories confondues.

Les entreprises ou organismes qui identifient un besoin de formation ou une thématique pertinente et d'actualité pouvant être abordée à l'occasion d'une manifestation scientifique peuvent, en cours d'année, faire appel à l'expertise de l'ERSUMA pour la préparation scientifique, pédagogique et matérielle ainsi que l'animation des activités initiées. Les activités sur demande peuvent se tenir au siège de l'ERSUMA à Porto-Novo (Bénin) ou en tout autre lieu, y compris par visioconférence.

## Formation 1

CODE  
ERS2023-F1

### COÛT

Participation en  
présentiel ou par  
visioconférence : 50.000  
FCFA

Les  
magistrats, auxiliaires  
de justice et greffiers  
sont exonérés des frais  
de formation

## TECHNIQUES DE RÉDACTION DES DÉCISIONS DE JUSTICE DANS L'ESPACE OHADA : ORDONNANCE, JUGEMENT, ARRÊT D'APPEL ET ARRÊT DE CASSATION

En partenariat avec les Etablissements nationaux de formation judiciaire

**DATES** 20 – 24 février 2023

**DURÉE** 05 jours

**LIEU/CANAL**

- Yaoundé (Cameroun) Siège de l'ENAM,
- Bangui (Centrafrique) Siège de l'ENAM,
- Porto-Novo (Bénin) au Siège de l'ERSUMA

**PUBLIC CIBLE**

- Magistrats ;
- Auditeurs de justice ;
- Avocats
- Greffiers

## Conférence internationale 1

CODE  
ERS2023-C1

### COÛT

Participation  
Gratuite

Attestation  
10.000 FCFA

## LES TRANSPORTS INTER-ÉTATS DE MARCHANDISES PAR ROUTE DANS L'ESPACE OHADA : ENJEUX, DÉFIS ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION OHADA

En partenariat avec UEMOA, CEMAC, COMESA

**DATES** 02 mars 2023

**DURÉE** 04 heures

**LIEU/CANAL** Visioconférence

**PUBLIC CIBLE** Tout public

## Formation 2

CODE  
ERS2023-F2

### COÛT

Présentiel  
400.000 FCFA

Visioconférence  
250.000 FCFA

## TECHNIQUES D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS OHADA DES ENTITÉS À BUT NON LUCRATIF

(Première session, Afrique centrale)

En collaboration avec l'Ordre national des experts-comptables en RDC (ONEC-RDC) et le Conseil permanent de la comptabilité au Congo (CPCC)

**DATES** 20 – 24 mars 2023

**DURÉE** 05 jours

**LIEU/CANAL** Kinshasa (RDC)

**PUBLIC CIBLE** Membres, sociétaires, cadres, agents et autres acteurs des entités à but non lucratif (associations et fondations de tout secteur, ordres professionnels, entités ayant pour objet la gestion ou l'administration de projets de développement financés en général par les bailleurs bilatéraux, multilatéraux, privés ou étatiques) ; Experts-comptables ; Directeurs comptables et financiers ; Directeurs administratifs et financiers ; Chefs comptables, comptables, collaborateurs des services comptables, auditeurs et financiers ; Fiscalistes ; Cadres et agents de l'Administration fiscale ; Mandataires judiciaires ; Managers, chefs d'entreprise et opérateurs économiques ; Universitaires.

## Conférence internationale 2

CODE  
ERS2023-C2

### COÛT

Participation  
Gratuite

Attestation  
10.000 FCFA

## LA DYNAMIQUE DES AGENCES DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS DANS L'ESPACE OHADA

En partenariat avec les agences de promotion des investissements des États parties de l'OHADA

**DATES** 06 avril 2023

**DURÉE** 04 heures

**LIEU/CANAL** Visioconférence

**PUBLIC CIBLE** Tout public

## Formation 3

CODE  
ERS2023-F3

### COÛT

Présentiel  
400.000 FCFA

Visioconférence  
250.000 FCFA

## RECOUVREMENT AMIABLE DE CRÉANCES : BONNES PRATIQUES, DUE DILIGENCE, NÉGOCIATION ET MÉDIATION

En partenariat avec Afrik Créances et SIRE OHADA

**DATES** 24 – 28 avril 2023

**DURÉE** 05 jours

**LIEU/CANAL**

- Lomé (Togo)
- Bangui (Centrafrique) Siège de l'ENAM

**PUBLIC CIBLE** Cadres et agents en charge du recouvrement dans les secteurs public et privé ; Cadres, agents et auditeurs des banques, établissements financiers et de microfinance et fonds d'investissements ; Juristes de banques, d'entreprises et d'assurances ; Avocats ; Notaires ; Conseils juridiques ; Huissiers de justice et agents d'exécution ; Mandataires judiciaires ; Magistrats ; Médiateurs et conciliateurs.

## Conférence internationale 3

CODE  
ERS2023-C3

### COÛT

Participation  
Gratuite

Attestation  
10.000 FCFA

## ChAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ET CHAMBRES DES MÉTIERS : QUEL RÔLE DANS LA FORMALISATION DES ENTREPRISES ?

En partenariat avec les Chambres de commerce et d'industrie et chambres des métiers

**DATES** 09 mai 2023

**DURÉE** 04 heures

**LIEU/CANAL** Visioconférence

**PUBLIC CIBLE** Tout public

## Formation 4

CODE  
ERS2023-F4

### SESSION 1 : MANAGEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME : ATTRIBUTIONS ET RESPONSABILITÉS DES ADMINISTRATEURS

#### COÛT

Présentiel  
240.000 FCFA

Visioconférence  
150.000 FCFA

**DATES** 22 – 24 mai 2023

**DURÉE** 03 jours

**LIEU/CANAL** Libreville (Gabon)

#### PUBLIC CIBLE

Dirigeants et managers d'entreprises ; Administrateurs de société ; Cadres et collaborateurs des entités publiques en charge du portefeuille de l'État ; Directeurs juridiques et responsables du secrétariat juridique des organes de gouvernance des sociétés ; Avocats ; Notaires ; Experts-comptables ; Conseils juridiques ; Auditeurs ; Cadres et collaborateurs des structures de promotion des investissements ; Juristes d'entreprises, de banques et d'assurance ; Fiscalistes ; Cadres et agents de l'Administration fiscale ; Auditeurs des Écoles d'administration.

## Formation 5

CODE  
ERS2023-F5

### SESSION 2 : LECTURE ET ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS PAR DES NON FINANCIERS

#### COÛT

Présentiel  
160.000 FCFA

Visioconférence  
100.000 FCFA

**DATES** 25 – 26 mai 2023

**DURÉE** 02 jours

**LIEU/CANAL** Libreville (Gabon)

#### PUBLIC CIBLE

Dirigeants et managers d'entreprises ; Administrateurs de société ; Cadres et collaborateurs des entités publiques en charge du portefeuille de l'État ; Directeurs juridiques et responsables du secrétariat juridique des organes de gouvernance des sociétés ; Avocats ; Notaires ; Experts-comptables ; Conseils juridiques ; Auditeurs ; Cadres et collaborateurs des structures de promotion des investissements ; Juristes d'entreprises, de banques et d'assurance ; Fiscalistes ; Cadres et agents de l'Administration fiscale ; Auditeurs des Écoles d'administration.

### COÛT FORMATION 4 + FORMATION 5

**Option participation en présentiel :**  
**Session 1 + Session 2 = 360.000**

**Option participation par visioconférence :**  
**Session 1 + Session 2 = 225.000**

## Formation 6

CODE  
ERS2023-F6

### COÛT

Présentiel  
400.000 FCFA

Visioconférence  
250.000 FCFA

## GESTION STRATÉGIQUE DE LA SAISIE IMMOBILIÈRE ET DE LA SAISIE ATTRIBUTION DE CRÉANCES

En partenariat avec UAHJ, UFOHJA & UIHJ

**DATES** 05 – 09 juin 2023

**DURÉE** 05 jours

**LIEU/CANAL** Brazzaville (Congo)

**PUBLIC CIBLE** Huissiers de justice et agents d'exécution ; Commissaires de justice ; Commissaires-priseurs ; Avocats ; Notaires ; Mandataires judiciaires ; Cadres et agents en charge du recouvrement dans les secteurs public et privé ; Cadres, agents et auditeurs des banques, établissements financiers et de microfinance et fonds d'investissements ; Juristes de banques, d'entreprises et d'assurances ; Conseils juridiques.

## Formation 7

CODE  
ERS2023-F7

### COÛT

Participation en  
présentiel  
subventionnée :  
50.000 FCFA

Participation par  
visioconférence  
gratuite

## PRATIQUE DE L'ARBITRAGE CCJA : INITIATION, CONDUITE, CONTRÔLE ET RECOURS CONTRE LA SENTENCE TRAVAUX À PARTIR D'UN CAS PRATIQUE

En partenariat avec le Centre d'arbitrage de la CCJA

**DATES** 21 – 23 juin 2023

**DURÉE** 03 jours

**LIEU/CANAL**

- Porto-Novo (Bénin) Siège de l'ERSUMA
- Abidjan (Côte d'Ivoire) Siège de la CCJA

**PUBLIC CIBLE** Arbitres ; Managers, chefs d'entreprises et opérateurs économiques ; Avocats ; Magistrats ; Notaires ; Universitaires ; Conseils juridiques et juristes d'entreprises ; Huissiers de justice ; Cadres et collaborateurs de chambre de commerce et d'industrie ; Promoteurs, dirigeants, gestionnaires et collaborateurs d'institution d'arbitrage ; Médiateurs ; Toute personne intéressée par la fonction d'arbitre.

## Conférence internationale 4

CODE  
ERS2023-C4

### COÛT

Participation  
Gratuite

Attestation  
10.000 FCFA

## Journée internationale des coopératives

### LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE, VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

En partenariat avec l'ACI, la CPC, la BAD, la FAO, les NU, le PNUD

**DATES** 04 juillet 2023

**DURÉE** 04 heures

**LIEU/CANAL** Visioconférence

**PUBLIC CIBLE** Tout public

## Formation 8

CODE  
ERS2023-F8

### COÛT

Présentiel  
300.000 FCFA

Visioconférence  
190.000 FCFA

## LE BAIL À USAGE PROFESSIONNEL : RÉDACTION, EXÉCUTION ET GESTION DU CONTENTIEUX

**DATES** 17 – 21 juillet 2023

**DURÉE** 05 jours

**LIEU/CANAL** Siège de l'ERSUMA Porto-Novo (Bénin)

**PUBLIC CIBLE** Gestionnaires de baux ; Gestionnaires de locaux à usage professionnel, notamment commercial ; Administrateurs et gestionnaires de patrimoine ; Gestionnaires, cadres et agents des agences immobilières ; Gestionnaires de contrat ; Managers et chefs d'entreprise et opérateurs économiques ; Investisseurs immobiliers ; Notaires ; Avocats ; Conseils juridiques et fiscaux ; Juristes d'entreprises ; Cadres et agents en charge du recouvrement des loyers ; Huissiers de justice et agents d'exécution ; Mandataires judiciaires ; Magistrats ; Médiateurs, conciliateurs et gestionnaires d'institution de médiation.

## Conférence internationale 5

CODE  
ERS2023-C5

### COÛT

Participation  
Gratuite

Attestation  
10.000 FCFA

## LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ ET LA RELANCE ÉCONOMIQUE SOUS-RÉGIONALE

En partenariat avec la BOAD, les agences de promotion des investissements

**DATES** 27 juillet 2023

**DURÉE** 04 heures

**LIEU/CANAL** Visioconférence

**PUBLIC CIBLE** Tout public

## Formation 9

CODE  
ERS2023-F9

### COÛT

Présentiel  
350.000 FCFA

Visioconférence  
200.000 FCFA

## EXERCER LE MÉTIER DE MANDATAIRE JUDICIAIRE DES PROCÉDURES COLLECTIVES DANS L'ESPACE OHADA

En partenariat avec la Fédération panafricaine des comptables (PAFA), l'Ordre des Experts-comptables et Comptables agréés du Bénin (OECCA-Bénin) et l'ONES

**DATES** 04 - 08 septembre 2023

**DURÉE** 05 jours

**LIEU/CANAL** Cotonou (Bénin)

**PUBLIC CIBLE** Mandataires judiciaires ; Experts comptables ; Experts fiscaux, commerciaux, immobiliers, industriels... ; Auditeurs et financiers ; Avocats ; Directeurs administratifs, comptables et financiers ; Chefs comptables et comptables ; Notaires ; Huissiers de justice ; Conseils juridiques et juristes d'entreprise ; Magistrats, Managers, chefs d'entreprise et opérateurs économiques ; Tout professionnel intervenant dans la restructuration des entreprises.

## Formation 10

CODE  
ERS2023-F10

### COÛT

Présentiel  
160.000 FCFA

Visioconférence  
100.000 FCFA

## PRATIQUE DE LA CESSIION DE FONDS DE COMMERCE

En partenariat avec CAAf/UINL et l'Académie notariale africaine

**DATES** 18 – 19 septembre 2023

**DURÉE** 02 jours

**LIEU/CANAL** Abidjan (Côte d'Ivoire)

**PUBLIC CIBLE** Notaires ; Avocats ; Experts-comptables ; Auditeurs ; Conseils juridiques et fiscaux ; Juristes d'entreprises ; Managers, chefs d'entreprise et opérateurs économiques ; Cadres et collaborateurs des structures publiques en charge du portefeuille de l'État ; Administrateurs de société ; Administrateurs et gestionnaires de patrimoine ; Gestionnaires de contrat ; Gestionnaires, cadres et agents des agences immobilières ; Juristes de banques et d'assurance ; Fiscalistes ; Cadres et agents de l'Administration fiscale ; Cadres et collaborateurs des structures de promotion des investissements ; Cadres et agents des banques d'affaires, fonds d'investissements, marchés financiers et sociétés de gestion et d'intermédiation (SGI) ; Tout professionnel intervenant dans la restructuration des entreprises.

## Formation 11

CODE  
ERS2023-F11

### COÛT

Présentiel  
240.000 FCFA

Visioconférence  
150.000 FCFA

## Techniques de négociation et de conclusion des opérations d'acquisition en Droit OHADA

En partenariat avec CAAf/UINL et l'Académie notariale africaine

**DATES** 20 – 22 septembre 2023

**DURÉE** 03 jours

**LIEU/CANAL** Abidjan (Côte d'Ivoire)

**PUBLIC CIBLE** Notaires ; Avocats ; Experts-comptables ; Auditeurs ; Conseils juridiques et fiscaux ; Juristes d'entreprises ; Managers, chefs d'entreprise et opérateurs économiques ; Cadres et collaborateurs des structures publiques en charge du portefeuille de l'État ; Administrateurs de société ; Administrateurs et gestionnaires de patrimoine ; Gestionnaires de contrat ; Gestionnaires, cadres et agents des agences immobilières ; Juristes de banques et d'assurance ; Fiscalistes ; Cadres et agents de l'Administration fiscale ; Cadres et collaborateurs des structures de promotion des investissements ; Cadres et agents des banques d'affaires, fonds d'investissements, marchés financiers et sociétés de gestion et d'intermédiation (SGI) ; Tout professionnel intervenant dans la restructuration des entreprises.

## COÛT FORMATION 10 + FORMATION 11

**Option participation en présentiel :**  
Session 1 + Session 2 = 360.000

**Option participation par visioconférence :**  
Session 1 + Session 2 = 225.000

## Colloque international

CODE  
ERS2023-CL

### COÛT

Présentiel  
150.000 FCFA

Visioconférence  
50.000 FCFA

## L'OHADA, TRENTE (30) ANS APRÈS : BILAN ET PERSPECTIVES

En partenariat avec la CNO de la RDC, l'Université de Kinshasa, le Barreau de Kinshasa Gombé et le cabinet JusAfrica

**DATES** 18 – 20 octobre 2022

**DURÉE** 03 jours

**LIEU/CANAL** Kinshasa (RD CONGO)

**PUBLIC CIBLE** Tout public

## Formation 12

CODE  
ERS2023-F12

### COÛT

Présentiel  
250.000 FCFA

Visioconférence  
150.000 FCFA

## EFFICACITÉ DU PACTE COMMISSOIRE EN MATIÈRE MOBILIÈRE ET IMMOBILIÈRE

**DATES** 08 – 10 novembre 2023

**DURÉE** 03 jours

**LIEU/CANAL** Dakar (Sénégal)

**PUBLIC CIBLE** Notaires ; Avocats ; Conseils juridiques et juristes d'entreprises ; Cadres et agents des banques, établissements financiers et de microfinance, bailleurs de fonds et fonds d'investissements ; Huissiers de justice et agents d'exécution ; Mandataires judiciaires ; Managers, chefs d'entreprise et opérateurs économiques ; Administrateurs et gestionnaires de patrimoine ; Gestionnaires de contrat ; Juristes de banques et d'assurance ; Fiscalistes ; Cadres et agents de l'Administration fiscale.

## Formation 13

CODE  
ERS2023-F13

### COÛT

Présentiel  
400.000 FCFA

Visioconférence  
250.000 FCFA

## TECHNIQUES D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS OHADA DES ENTITÉS À BUT NON LUCRATIF

(Deuxième session, Afrique de l'Ouest)

En collaboration avec l'Ordre National des Experts-comptables et Comptables agréés du Sénégal (ONECCA)

**DATES** 06 – 10 novembre 2023

**DURÉE** 05 jours

**LIEU/CANAL** Dakar (Sénégal)

**PUBLIC CIBLE** Membres, sociétaires, cadres, agents et autres acteurs des entités à but non lucratif (associations et fondations de tout secteur, ordres professionnels, entités ayant pour objet la gestion ou l'administration de projets de développement financés en général par les bailleurs bilatéraux, multilatéraux, privés ou étatiques) ; Experts-comptables ; Directeurs comptables et financiers ; Directeurs administratifs et financiers ; Chefs comptables, comptables, collaborateurs des services comptables, auditeurs et financiers ; Fiscalistes ; Cadres et agents de l'Administration fiscale ; Mandataires judiciaires ; Managers, chefs d'entreprise et opérateurs économiques ; Universitaires.

**Conférence internationale 6**

CODE  
ERS2023-C6

**COÛT**

Participation  
Gratuite

Attestation  
10.000 FCFA

**L'OHADA ET LA ZLECAF : ENJEUX ET MÉCANISMES D'UNE COOPÉRATION POUR LES ÉCHANGES ÉCONOMIQUES INTRARÉGIONAUX**

En partenariat avec l'UA, la CEA, l'UEMOA, la CEDEAO, la CEMAC, le COMESA

**DATES** 23 novembre 2023

**DURÉE** 04 heures

**LIEU/CANAL** Visioconférence

**PUBLIC CIBLE** Tout public

**Formation 14**

CODE  
ERS2023-F14

**COÛT**

Présentiel  
200.000 FCFA

Participation en présentiel subventionnée pour les formateurs désignés par les Etablissements nationaux de formation judiciaire de l'espace OHADA

Visioconférence  
150.000 FCFA

**CONCEVOIR ET CONDUIRE UNE FORMATION CONTINUE POUR ADULTES : DÉMARCHE, MÉTHODES ET TECHNIQUES**

En partenariat avec les Etablissements nationaux de formation judiciaire

**DATES** 04 – 08 décembre 2023

**DURÉE** 05 jours

**LIEU/CANAL** Siège ERSUMA Porto -Novo (Bénin)

**PUBLIC CIBLE** Gestionnaires et formateurs des Établissements nationaux de formation judiciaire de l'espace OHADA ; Magistrats ; Avocats ; Notaires ; Experts-comptables ; Huissiers de justice et agents d'exécution ; Juristes d'entreprises ; Mandataires judiciaires, Managers, chefs d'entreprise et administrateurs de société ; Universitaires.



Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires  
Organization for the Harmonization of Business Law in Africa  
Organización para la Armonización en Africa del Derecho Mercantil  
Organização para a Harmonização em Africa de Direito dos Negócios

**ERSUMA**

École Régionale Supérieure de la Magistrature



# COLLOQUE INTERNATIONAL

**18 – 20  
OCTOBRE  
2023**

**Kinshasa(RDC)**



**Thème:**

**« L'OHADA, TRENTE (30) ANS APRÈS :  
BILAN ET PERSPECTIVES »**

ERSUMA, Ouando, Carrefour  
Cinquantenaire – Route de Pobè, 02  
B.P 353, Porto-Novo / Bénin  
Tél. : (229) 97970537  
E-mail : [ersuma@ohada.org](mailto:ersuma@ohada.org)  
<https://ersuma.ohada.org>

# « L'OHADA, TRENTE (30) ANS APRÈS : BILAN ET PERSPECTIVES »

Presque trente (30) années se sont écoulées depuis la signature, le 17 octobre 1993 à Port-Louis (Ile Maurice), du Traité fondateur de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), révisé le 17 octobre 2008 à Québec (Canada). Au cours de ces années, l'OHADA s'est forgé une identité et s'est mondialement imposée comme un modèle original d'intégration juridique. À travers son œuvre constante d'instauration d'un droit des affaires moderne, adapté et commun à tous ses États membres, elle contribue à la sécurité juridique et judiciaire, à l'amélioration du climat des investissements et au développement économique de l'Afrique.

Pour accomplir sa mission, l'OHADA a été dotée d'une nomenclature institutionnelle homogène. Aux côtés de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement et du Conseil des Ministres, agissent au quotidien trois institutions opérationnelles (le Secrétariat Permanent, la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage – CCJA et l'École Régionale Supérieure de la Magistrature - ERSUMA) et des organes d'appui comme la Commission de normalisation pour la profession comptable (CNPC), le Comité technique de normalisation des procédures électroniques (CTN) et les Commissions nationales OHADA (CNO) qui, au-delà de leurs actions nationales quotidiennes, font vivre le Comité des Experts chargé de la préparation technique des réunions du Conseil des Ministres.

L'expérience d'intégration juridique de l'OHADA est volontiers présentée comme une réussite. Son activité normative a donné naissance à divers règlements et, surtout, aux onze (11) « Actes uniformes » ci-après, dont seul le dernier adopté en décembre 2022 n'est pas encore entré en vigueur :

- 1) L'Acte uniforme portant sur le droit commercial général, adopté le 17 avril 1997 à Cotonou (Bénin) et remplacé par un nouvel Acte uniforme adopté le 15 décembre 2010 à Lomé (Togo) ;
- 2) L'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, adopté le 17 avril 1997 à Cotonou (Bénin) et remplacé par un nouvel Acte uniforme adopté le 30 janvier 2014 à Ouagadougou (Burkina Faso) ;
- 3) L'Acte uniforme portant organisation des sûretés, adopté le 17 avril 1997 à Cotonou (Bénin) et remplacé par un nouvel Acte uniforme adopté le 15 décembre 2010 à Lomé (Togo) ;
- 4) L'Acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution, adopté le 10 avril 1998 à Libreville (Gabon) ;
- 5) L'Acte uniforme portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif, adopté le 10 avril 1998 à Libreville (Gabon), et remplacé par un nouvel Acte uniforme adopté le 10 septembre 2015 à Grand-Bassam (Côte d'Ivoire) ;
- 6) L'Acte uniforme relatif au droit de l'arbitrage, adopté le 11 mars 1999 à Ouagadougou (Burkina Faso), et remplacé par un nouvel Acte uniforme adopté le 23 novembre 2017 à Conakry (Guinée) ;
- 7) L'Acte uniforme portant organisation et harmonisation de la comptabilité des entreprises, adopté le 24 mars 2000 à Yaoundé (Cameroun), et remplacé par l'Acte uniforme sur le droit comptable et l'information financière, adopté le 26 janvier 2017 à Brazzaville (Congo) ;

8) L'Acte uniforme relatif aux contrats de transport des marchandises par route, adopté le 22 mars 2003 à Yaoundé (Cameroun) ;

9) L'Acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives, adopté le 15 décembre 2010 à Lomé (Togo) ;

10) L'Acte uniforme relatif à la médiation, adopté le 23 novembre 2017 à Conakry (Guinée) ;

11) L'Acte uniforme relatif au système comptable des entités à but non lucratif, adopté le 22 décembre 2022 à Niamey (Niger) ; ce dernier Acte uniforme qui entrera en vigueur le 01 janvier 2024, vient en complément de celui relatif au droit comptable et à l'information financière (AUDCIF) et permettra d'améliorer significativement la qualité de l'information financière produite au sein de l'espace OHADA.

Du point de vue technique, l'OHADA s'est employée à proposer une réponse toujours plus appropriée aux besoins des acteurs économiques. Pour ce faire, elle a, au fil du temps, affiné ses domaines d'intervention et adapté sa méthode de conception du droit des affaires. De nouveaux chantiers sont explorés avec une approche prudente alors que d'autres, plus anciens, sont abandonnés au nom de l'homogénéité de l'ordre juridique et de la cohésion institutionnelle. Quant à la méthode de production normative, celle initiale d'uniformisation, bien que conservée dans l'esprit, est édulcorée et intègre de plus en plus la reconnaissance des diversités nationales. En effet, nombreux sont aujourd'hui les actes uniformes qui offrent une place aux législations nationales en raison des spécificités propres aux États parties . Le changement de paradigme dans la politique d'intégration juridique de l'OHADA est également caractérisé par la diversification des sources d'inspiration ; la Common Law se fait progressivement une place aux côtés de la Civil Law toujours dominante.

Sur le plan géographique, l'OHADA compte dix-sept (17) États membres que sont : le Bénin, le Burkina-Faso, le Cameroun, la Centrafrique, la Côte d'Ivoire, l'Union des Comores, le Congo, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée Equatoriale, le Mali, le Niger, la République Démocratique du Congo (RDC), le Sénégal, le Tchad et le Togo. Des actions de séduction ont été amorcées, notamment dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF), et des appels du pied ont été ressentis, donnant tous des espoirs d'adhésion graduée à l'OHADA. Cependant, bien que cette adhésion soit ouverte à tous les États membres de l'Union africaine, la dernière remonte à 2012 : celle de la RDC qui assure en 2023, pour la première fois, la présidence de l'Organisation. Alors, pourquoi l'engouement verbal international, qui dépasse les frontières de l'Afrique , ne se traduit pas en adhésion massive ou, à tout le moins, échelonnée des États africains ?

Le caractère épisodique de l'adhésion à l'OHADA peut valablement constituer, dans sa trentième année d'existence, un indice significatif d'appréhension globale de l'OHADA, de ses réalisations et de l'impact de ces dernières sur la sécurité juridique, la sécurité judiciaire et le développement économique de ses États parties. En effet, bien que l'œuvre accomplie jusqu'ici par l'Organisation soit immense et saluée , elle reste, aux yeux de l'OHADA elle-même, une étape d'un parcours dont la noblesse et la grandeur des objectifs ne sont plus à démontrer.

Consciente de son fort potentiel, l'OHADA est en perpétuelle introspection pour aller au-delà de ses réalisations et répondre au mieux aux attentes légitimes des parties prenantes du droit des affaires. Cette dynamique, adoptée par ses institutions aux côtés de ses États parties et partenaires de tous horizons géographiques et professionnels confondus, commande que la réflexion d'ensemble allie évaluation du bilan de l'OHADA et définition des actions et stratégies nécessaires au développement de l'OHADA et de son droit.

Relativement au bilan de l'Organisation, se pose encore la question des indicateurs de performance à poser comme critères d'évaluation. S'agit-il du nombre d'États membres, du nombre de domaines harmonisés, de la qualité des textes adoptés, du niveau de réception et d'appropriation des textes, du niveau d'uniformité de l'interprétation et de l'application des règles communes, du nombre d'entreprises créées et formalisées, du niveau de financement des entreprises, du nombre de contentieux en lien avec les Actes uniformes, de la capacité des Actes uniformes à prendre en charge les questions pratiques des milieux d'affaires, des conditions d'exécution des titres exécutoires, du délai de traitement du contentieux en lien avec les Actes uniformes... ?

L'on comprend facilement la contrainte vécue par l'évaluateur du droit OHADA lorsqu'on considère qu'une évaluation n'est juste que lorsque ses critères sont connus d'avance par celui dont les actions sont à apprécier. Quant aux défis qui gouvernent les actions de l'OHADA, ils sont relatifs à la détermination rationnelle des matières, à l'affinement de la manière de produire les textes, à l'engagement de tous les acteurs de l'harmonisation du droit des affaires et, bien évidemment, à l'effectivité de l'application des textes.

C'est dans le but de dresser le bilan des trente années de l'OHADA et de réfléchir sur les perspectives de développement de cette organisation internationale que l'École Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA), en partenariat avec la Commission Nationale OHADA de la République Démocratique du Congo (RDC), l'Université de Kinshasa, le Barreau de Kinshasa Gombé, et le cabinet JUS AFRICA, organisent du 18 au 20 octobre 2023, à Kinshasa, le colloque international sur le thème « L'OHADA, trente (30) ans après : bilan et perspectives ». Le thème choisi se veut une réflexion sur trois décennies de pratique de l'instrument imaginé par l'Afrique pour servir le développement économique. Ce sera l'occasion de poser un regard sans complaisance sur le chemin parcouru par l'OHADA, afin d'aboutir à des propositions de nature à renforcer les acquis et à approfondir l'harmonisation et la modernisation du droit des affaires sur le continent. Il s'agira principalement d'une réflexion sur l'OHADA en tant qu'organisation et non sur le droit OHADA en tant que produit de cette organisation.

# AGENDA PRÉVISIONNEL DU COLLOQUE INTERNATIONAL



# AGENDA PRÉVISIONNEL

DU SAMEDI 14 AU LUNDI 16 OCTOBRE 2023

ACCUEIL ET ENREGISTREMENT DES PARTICIPANTS

MARDI 17 OCTOBRE 2023

ACCUEIL ET ENREGISTREMENT DES PARTICIPANTS

MERCREDI 18 OCTOBRE 2023

09h00 - 10h00 CÉRÉMONIE OFFICIELLE D'OUVERTURE

10h00 - 11h00 Allocutions d'ouverture et leçon inaugurale

L'OHADA ET SES INSTITUTIONS À L'ÉPREUVE DU TEMPS ET DE L'ESPACE

11h00 - 13h00 PANEL 1 : *L'OHADA, ses institutions et ses États parties*

13h00 - 14h00 **Pause déjeuner**

14h00-15h30 PANEL 2 : *L'OHADA et les autres organisations communautaires africaines : le défi de la coexistence pacifique*

15h30-15h45 **Pause-café**

15h45-17h00 PANEL3: *L'OHADA et ses partenaires techniques et financiers*

17h00 Suspension des travaux / Fin de la deuxième journée

## JEUDI 19 OCTOBRE 2023

### L'OHADA ET L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ JURIDIQUE ET PROCESSUELLE

09h00 – 10h30	PANEL 4 : <i>L'OHADA et ses domaines d'intervention</i>
10h30 - 11h00	<b>Pause-café</b>
11h00 – 13h00	PANEL 5 : <i>L'OHADA et ses méthodes d'intégration juridique</i>
13h00 – 14h00	<b>Pause déjeuner</b>
14h00 – 15h30	PANEL 6 : <i>L'OHADA et la sécurité judiciaire</i>
15h30 - 15h45	Pause-café
15h45 – 17h00	PANEL 7 : <i>Le développement des modes alternatifs de règlement des litiges dans l'espace OHADA</i>
17h00	Suspension des travaux / Fin de la deuxième journée

## VENDREDI 20 OCTOBRE 2023

### L'OHADA ET LE CLIMAT DES AFFAIRES

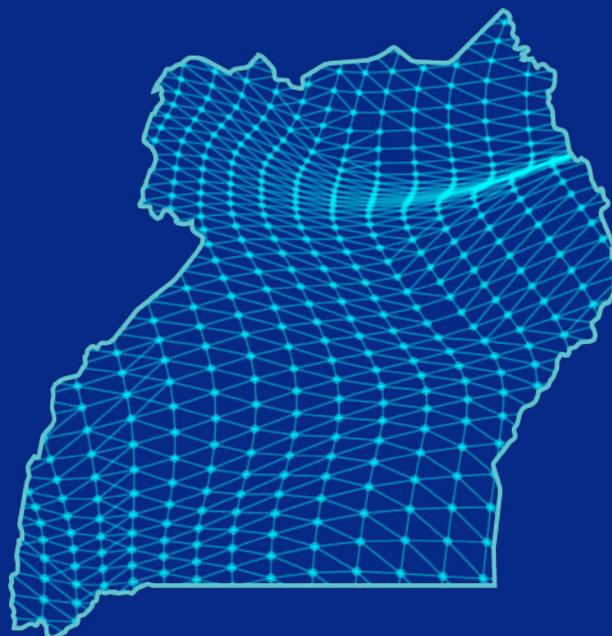
09h00 – 10h30	PANEL 8 : <i>L'impact de l'OHADA sur le développement des opérateurs économiques</i>
10h30 – 11h00	<b>Pause-café</b>
11h00 – 13h00	PANEL 9 : <i>L'OHADA et l'accroissement des investissements</i>
13h00 – 14h00	<b>Pause déjeuner</b>
14h00 – 14h45	Table-ronde institutionnelle : <i>Regards des partenaires institutionnels sur l'OHADA</i>
14h45 – 15h00	<b>Pause-café</b>
15h00 – 16h00	Table-ronde professionnelle : <i>Regards des professionnels du droit et du chiffre sur l'OHADA</i>
16h00 – 17h00	CÉRÉMONIE DE CLÔTURE Allocutions de clôture, recommandations et Rapport général des travaux
17h00	Fin des travaux

À partir de 20h00

**SOIRÉE DE GALA**

SAMEDI 21 OCTOBRE 2023  
VISITES TOURISTIQUES

# Présentation de la République Démocratique du Congo



• La République Démocratique du Congo (RDC) est le dernier pays à intégrer l'OHADA. Ce pays est vaste d'une superficie de 2 345 409 km<sup>2</sup> et est le pays le plus peuplé de notre Organisation. Elle constitue à lui seul l'un des poumons économiques du continent Africain et du monde entier. Elle possède des gisements contenant une cinquantaine de minerais (le cuivre, le cobalt, l'argent, l'uranium, le plomb, le zinc, le cadmium, le diamant, l'or, l'étain, le tungstène, le manganèse, le coltan, des diamants...etc.) dont le financement de l'exploitation pourrait générer des revenus considérables pour le développement économique de l'Afrique, la paix sociale et la compétitivité internationale des entreprises de l'espace OHADA. La RDC a officiellement pris la présidence de l'OHADA le 22 décembre à l'occasion de la clôture des travaux de la 53<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres de l'OHADA à Niamey (Niger) les 21 et 22 décembre 2022. Beaucoup de perspectives s'annoncent positives durant cette présidence. L'ERSUMA organisera principalement à Kinshasa un colloque international et plusieurs sessions de formation aux côtés de tous les partenaires et usagers de l'OHADA en RDC.

## Situation économique

- PIB (2021) : 55,09 milliards USD courants (FMI)
- PIB/habitant (2021) : 587,6 USD (FMI)
- Taux de croissance : 3,8 % en 2021 (prévision) ; -0,1 % en 2020 ; +4,4 % en 2019 (FMI)
- Taux de chômage : 4,5 % (estimation 2019 de l'Organisation internationale du Travail, peu significatif compte tenu du poids de l'économie informelle)
- Taux d'inflation (2021) : 10,9 % (FMI)
- Solde du compte courant : -1,89 milliards USD
- Principaux clients : Chine (43 %), Zambie (24 %), Corée du Sud (8 %), Italie (3,5 %), Belgique (3,3 %)
- Principaux fournisseurs : Chine (20 %), Afrique du Sud (18 %), Zambie (11 %), Belgique (6 %), Inde (4,3 %), France (3 %)
- Part des principaux secteurs d'activités dans le PIB : services : 47 % ; industrie (y compris activités extractives) : 32 % ; agriculture : 20 % (données Banque mondiale 2015)
- Production de pétrole brut : 25 000 barils/jour (Organisation mondiale du commerce, 2016)

# **TABLEAU SYNOPTIQUE**

**DES FORMATIONS ET CONFÉRENCES  
DE L'ANNÉE 2023**

CODE	THEMES	DATES	LIEU/CANAL	COÛT
ERS2023-F1	Techniques de rédaction des décisions de justice dans l'espace OHADA : ordonnance, jugement, arrêt d'appel et arrêt de cassation	20 – 24 février 2023	Yaoundé (Cameroun) Siège de l'ENAM,  Bangui (Centrafrique) Siège de l'ENAM,  Porto-Novo (Bénin) au Siège de l'ERSUMA  <b>Visioconférence</b>	Participation en présentiel ou par visioconférence : 50.000 FCFA  Les magistrats et auxiliaires de justice sont exonérés des frais de formation
ERS2023-C1	Les transports inter-états de marchandises par route dans l'espace OHADA : enjeux, défis et perspectives d'évolution OHADA	02 mars 2023	<b>Visioconférence</b>	Participation Gratuite Attestation 10.000 FCFA
ERS2023-F2	Techniques d'élaboration des états financiers OHADA des entités à but non lucratif	20 – 24 mars 2023	Kinshasa (RDC) <b>Visioconférence</b>	400.000 FCFA 250.000 FCFA
ERS2023-C2	La dynamique des agences de promotion des investissements dans l'espace OHADA	06 avril 2023	<b>Visioconférence</b>	Participation Gratuite Attestation 10.000 FCFA
ERS2023-F3	Recouvrement amiable de créances : bonnes pratiques, due diligence, négociation et médiation	24 – 28 avril 2023	Lomé (Togo) Bangui (Centrafrique) Siège de l'ENAM <b>Visioconférence</b>	400.000 FCFA 250.000 FCFA
ERS2023-C3	Chambres de commerce et d'industrie et chambres des métiers : quel rôle dans la formalisation des entreprises	09 mai 2023	<b>Visioconférence</b>	Participation Gratuite Attestation 10.000
ERS2023-F4	<b>Session 1</b> : Management du Conseil d'Administration de la Société Anonyme : Attributions et responsabilités des administrateurs	22 – 24 mai 2023	Libreville (Gabon) <b>Visioconférence</b>	240.000 FCFA 150.000 FCFA
ERS2023-F5	<b>Session 2</b> : Lecture et analyse des états financiers par des non financiers	25 – 26 mai 2023	Libreville (Gabon) <b>Visioconférence</b>	160.000 FCFA 100.000 FCFA

ERS2023-F6	Gestion stratégique de la saisie immobilière et de la saisie attribution de créances	05 – 09 juin 2023	Brazzaville (Congo) <b>Visioconférence</b>	400.000 FCFA 250.000 FCFA
ERS2023-F7	Pratique de l'arbitrage CCJA : initiation, conduite, contrôle et recours contre la sentence <i>Travaux à partir d'un cas pratique</i>	21 – 23 juin 2023	Porto-Novo (Bénin) Siège de l'ERSUMA Abidjan (Côte d'Ivoire) Siège de la CCJA <b>Visioconférence</b>	Participation en présentiel subventionnée : 50.000 FCFA Participation par visioconférence gratuite
ERS2023-C4	La société coopérative, vecteur de développement économique et social	04 juillet 2023	<b>Visioconférence</b>	Participation Gratuite Attestation 10.000 FCFA
ERS2023-F8	Le bail à usage professionnel : rédaction, exécution et gestion du contentieux	17 – 21 juillet 2023	Siège de l'ERSUMA Porto-Novo (Bénin) <b>Visioconférence</b>	300.000 FCFA 190.000 FCFA
ERS2023-C5	Les partenariats public-privé et la relance économique sous-régionale	27 juillet 2023	<b>Visioconférence</b>	Participation Gratuite Attestation 10.000 FCFA
ERS2023-F9	Exercer le métier de mandataire judiciaire des procédures collectives dans l'espace OHADA	04 - 08 septembre 2023	Cotonou (Bénin) <b>Visioconférence</b>	350.000 FCFA 200.000 FCFA
ERS2023-F10	Pratique de la cession de fonds de commerce	18 - 19 septembre 2023	Abidjan (Côte d'Ivoire) <b>Visioconférence</b>	160.000 FCFA 100.000 FCFA
ERS2023-F11	Techniques de négociation et de conclusion des opérations d'acquisition en Droit OHADA	20 - 22 septembre 2023	Abidjan (Côte d'Ivoire) <b>Visioconférence</b>	240.000 FCFA 150.000 FCFA
ERS2023-C6	L'OHADA, trente (30) ans après : bilan et perspectives	18 – 20 octobre 2022	Kinshasa (RD CONGO) <b>Visioconférence</b>	150.000 FCFA 50.000 FCFA
ERS2023-F12	Efficacité du Pacte comissoire en matière mobilière et immobilière	08 – 10 novembre 2023	Dakar (Sénégal) <b>Visioconférence</b>	250.000 FCFA 150.000 FCFA
ERS2023-F13	Techniques d'élaboration des états financiers OHADA des entités à but non lucratif	06 – 10 novembre 2023	Dakar (Sénégal) <b>Visioconférence</b>	400.000 FCFA 250.000 FCFA
ERS2023-C7	L'OHADA et la ZLECAF : enjeux et mécanismes d'une coopération pour les échanges	23 novembre 2023	<b>Visioconférence</b>	Participation Gratuite Attestation 10.000 FCFA

	économiques intrarégionaux			
<i>ERS2023-F14</i>	Concevoir et conduire une formation continue pour adultes : démarche, méthodes et techniques	04 - 08 décembre 2023	Siège ERSUMA Porto - Novo (Bénin) <b>Visioconférence</b>	200.000 FCFA  Participation subventionnée pour les formateurs désignés par les Etablissements nationaux de formation judiciaire de l'espace OHADA  100.000 FCFA

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION AUX FORMATIONS

## INSCRIPTIONS

1. L'inscription aux formations et aux manifestations scientifiques de l'ERSUMA s'effectue par la transmission d'un formulaire d'inscription dûment rempli en ligne et le versement des frais de formation, de participation ou d'attestation. Le formulaire d'inscription pour chaque activité de l'ERSUMA est généré et rendu disponible sur le site web [www.ohada.org](http://www.ohada.org) et sur le communiqué correspondant publié par newsletters et mailings.

2. Le formulaire d'inscription peut être rempli à titre individuel ou collectif sous le couvert d'une entreprise ou d'une organisation. Il est transmis automatiquement dès son remplissage.

3. La transmission du seul formulaire d'inscription dûment rempli vaut inscription provisoire. Elle est caduque si les frais de formation/participation ne sont pas intégralement versés par les moyens de paiement disponibles.

4. Aucun auditeur ne peut participer à une activité à crédit. Les frais de formation ou de participation sont intégralement versés au moment de l'inscription à la session, au plus tard, deux (02) semaines avant la date de démarrage de la session de formation.

L'ERSUMA accorde une réduction de 10% à tout groupe d'au moins trois (03) inscriptions.

Les étudiants et doctorants bénéficient d'un régime spécial de 40% sur demande adressée au Directeur Général de l'ERSUMA.

5. Les frais de formation ou de participation couvrent les supports et matériels pédagogiques y compris les pauses café et déjeuner durant l'activité en présentiel. Les frais de voyage, d'hébergement et autres frais de restauration sont à la charge de l'auditeur.

6. En prévision d'une inscription à une formation ou une manifestation scientifique et sur demande expresse de la personne intéressée, une facture proforma peut être établie et transmise par l'ERSUMA.

Toute inscription définitive donne droit à l'établissement d'une facture correspondante par l'ERSUMA. La délivrance de la facture est automatisée. Le client ou l'auditeur reçoit par voie électronique sa facture dès validation de son paiement ou au plus tard le jour de la clôture de l'activité.

7. Le règlement des factures peut s'effectuer en ligne sur la plateforme de paiement sécurisée de l'ERSUMA par cartes et portefeuilles électroniques, par chèque certifié, chèque de banque, virement, transfert d'argent ou en espèces aux sièges de l'ERSUMA, de la CCJA et auprès de nos partenaires agréés. Dans le cas où le paiement est effectué par virement, une copie de l'ordre de virement, contresigné par la banque qui tient le compte à débiter, est transmise sans délai à l'ERSUMA pour exploitation.

8. La session est indivise. Toute inscription concerne la totalité des dates de la session.

9. Lorsque l'inscription est définitive, l'auditeur inscrit ou l'organisme demandeur peut demander à l'ERSUMA la transmission d'une lettre d'invitation pour l'accomplissement des formalités administratives nécessaires. Dans tous les cas, l'auditeur reçoit, pour toute inscription définitive, un courriel de confirmation d'inscription et de tenue de la session mentionnant les conditions particulières de son déroulement (lieu, canal, horaires, partenariats obtenus pour hébergement proche du lieu de l'activité).

10. Toute inscription provisoire ne pouvant plus être suivie du versement des frais de formation ou de participation doit faire l'objet d'une notification à l'ERSUMA par la personne signataire du formulaire d'inscription rempli en ligne pour prise en compte dans la détermination du nombre de places disponibles.

Toute inscription définitive annulée au plus tard quinze (15) jours avant la date de démarrage de la session de formation ouvre droit au remboursement des frais de formation ou de participation moyennant une retenue de 25% du montant initial. Toute annulation intervenue au-delà du délai ci-dessus mentionné est sans effet sur le montant dû ou perçu par l'ERSUMA.

Aucun remboursement n'est dû en cas d'absence totale ou partielle à une session, quel qu'en soit le motif.

Tout auditeur empêché peut se faire remplacer par un autre dans un délai de dix (10) jours au plus tard avant la date de démarrage de l'activité.

Toute session de formation est confirmée ou annulée au moins une (01) semaine avant la tenue de celle-ci. L'ERSUMA en informe tous les potentiels auditeurs qui se sont régulièrement inscrits sur la plateforme SIGWEB à l'adresse électronique ci-après <https://sigweb.ersuma.org>

Toute session de formation peut être annulée par l'ERSUMA suivant les cas de force ci-dessous :

- insuffisance du nombre d'auditeurs pour la tenue régulière de la session ;
- crise sanitaire, politique ou sécuritaire pouvant mettre en péril la vie des auditeurs ;
- Etc.

### **DROITS DES AUDITEURS**

11. Tout auditeur à une session organisée par l'ERSUMA a droit à :

- une attestation de formation pour les sessions d'une durée de moins de cinq (05) jours ;
- un certificat de formation pour les sessions d'une durée d'au moins cinq (05) jours ;
- un kit pédagogique comprenant le programme et les supports de formation.

### **RESPONSABILITÉ**

12. L'ERSUMA s'engage à respecter les normes d'éthique les plus strictes dans l'organisation et la réalisation des formations et manifestations scientifiques qu'elle propose et à fournir ses services conformément aux normes professionnelles et déontologiques de compétence et d'intégrité les plus exigeantes. En cas d'annulation tardive de la formation, elle s'engage à réparer en nature les préjudices subis par les auditeurs ayant engagé des dépenses en vue de leur participation à la formation sous réserve d'une demande de réclamation adressée à l'ERSUMA sous quinzaine à compter de la date de notification de l'annulation.

13. Le contenu de la formation ou de la manifestation scientifique est élaboré par l'ERSUMA en collaboration avec les intervenants. Il fera l'objet d'une information détaillée pour toute inscription provisoire. Toute modification ou réajustement du programme sera communiqué aux auditeurs au début de la session.

14. L'auditeur s'inscrit en toute connaissance de cause à une activité de l'ERSUMA dont il a pris connaissance des thème, lieu, canal, durée ainsi que de la qualité et de l'expertise des intervenants.

15. Pour les personnes à mobilité réduite, leur état doit être porté à la connaissance de l'ERSUMA lors de l'inscription pour les dispositions à prendre relatives à l'accessibilité des lieux de déroulement des activités.

### **PARTENARIAT SUR DEMANDE**

16. Toute demande de partenariat pour l'organisation de formations ou de manifestations scientifiques est acceptée suivant des conditions négociées.

17. L'ERSUMA peut être sollicitée pour réaliser des formations ou des manifestations scientifiques sur demande sur des thématiques en rapport avec le droit des affaires en général, le droit OHADA et tout autre droit communautaire africain en particulier.

# MODALITES D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION

## Formation et conférence en ligne par visioconférence

- S'inscrire et remplir le formulaire d'inscription en ligne ;
- Régler les frais de formation/participation par les moyens de paiement disponibles ;
- Participer à partir d'un PC, Mac, iPad, iPhone ou appareil Android ;
- Disposer d'un ordinateur/tablette/smartphone avec haut-parleur et microphone ;
- Disposer d'une bonne connexion Internet d'au-moins 4G fiable pour une bonne qualité d'écoute ;
- Participer à tous les travaux de la session ;
- Remplir le formulaire d'évaluation en ligne ;
- Recevoir l'attestation de formation/participation au format numérique sous quinzaine au plus tard ;
- Recevoir les supports de formation/conférence par courriel sous quinzaine.

**Nota béné :** Pour toutes difficultés techniques :

- consulter le guide technique de connexion en cliquant sur le lien ci-dessous :  
[https://www.ohada.org/wp-content/uploads/2020/10/Guide\\_connexion\\_Matinee\\_ERSUMA\\_Ver002.pdf](https://www.ohada.org/wp-content/uploads/2020/10/Guide_connexion_Matinee_ERSUMA_Ver002.pdf)
  - contacter le support par courriel, téléphone ou whatsapp :
- **M. Kodjo Patrice TOSSAVI** : [tossavi.ersuma@ohada.org](mailto:tossavi.ersuma@ohada.org) / +229 97445355

## Formation en présentiel (au siège de l'ERSUMA ou tout au lieu)

- S'inscrire et remplir le formulaire d'inscription en ligne ;
- Verser les frais de formation ; (Les frais de formation couvrent les supports et matériel pédagogiques, les pauses café et déjeuner pendant les jours de formation) Réductions :
  - 10% pour les groupes de trois (3) personnes et plus d'une même entreprise/organisation
  - 40% pour les étudiants/doctorants ; sur présentation d'un justificatif « étudiant » accompagné d'une demande adressée au Directeur Général de l'ERSUMA et envoyés à [ersuma@ohada.org](mailto:ersuma@ohada.org)

**Nota béné :** La réduction n'est pas applicable aux matinées de formation.

- Prendre en charge ses frais de voyage, d'hébergement et autres frais de restauration ; (nous contacter pour toute information relative à l'hébergement) ;
- Participer à tous les travaux de la session et signer la liste de présence ;
- Remplir le formulaire d'évaluation en ligne sur la plateforme de l'ERSUMA ;
- Recevoir l'attestation de formation/participation au format papier à l'issue de la session ;
- Recevoir les supports de formation/conférence sous quinzaine par courriel.

## Délivrance des attestations et certificats de formation/participation

Toute session (formation ou conférence) est sanctionnée par une attestation ou un certificat au format numérique ou papier.

### FORMATIONS PAYANTES OU SUBVENTIONNEES

Type de session	Présentiel	Visioconférence
Délai de délivrance	A l'issue de la session	Sous huitaine (08 jours)
Format	Papier	Numérique

### CONFERENCES SUBVENTIONNÉES

Type de session	Présentiel	Visioconférence
Délai de délivrance	Sous huitaine (08 jours)	Sous huitaine (08 jours)
Format	Numérique	Numérique
Coût de l'attestation	10.000 FCFA / 20\$ USD / 15,25 Euros	
Modalité	Sur demande expresse à l'ERSUMA dans un délai maximal de deux (02) semaines après la tenue de la conférence.	

**Nota béné :** L'attestation ou le certificat est établi et transmis aux auditeurs :

- qui ont entièrement réglé leurs frais de formation ou de participation d'une part et les frais d'attestation aux conférences subventionnées d'autre part par les moyens de paiement disponibles ;
- qui ont régulièrement participé à tous les travaux de la session et au moins aux deux tiers (2/3) de la durée totale de l'activité ;
- qui ont rempli le formulaire d'évaluation en ligne ;
- qui ont formulé une demande expresse à l'ERSUMA dans un délai maximal de deux (02) semaines après la tenue de la conférence.

## Transmission des supports

Les supports (formation ou conférence) et l'enregistrement vidéo des sessions sont transmis au plus tard sous quinzaine aux auditeurs :

- qui ont entièrement réglé leurs frais de formation/participation ;
- qui ont régulièrement participé à tous les travaux de la session ;
- qui ont rempli le formulaire d'évaluation en ligne.

# MOYENS DE PAIEMENT



L'inscription à toute activité de l'ERSUMA n'est valide qu'après règlement effectif du montant correspondant à l'activité par les moyens ci-dessous :

# MOYENS DE PAIEMENT

L'inscription à toute activité de l'ERSUMA n'est valide qu'après règlement effectif du montant correspondant à l'activité par les moyens ci-dessous :

## Paiement en ligne

Pour accéder à la plateforme sécurisée de e-paiement, veuillez saisir dans votre navigateur ou cliquer sur le lien ci-dessous : <https://sigweb.ersuma.org/paiement>  
 Payer par cartes électroniques : **Visa - MasterCard - American Express**  
 Payer par portefeuille électronique : **MTN Mobile Money (Bénin / Côte d'Ivoire) - Moov Money (Bénin / Côte d'Ivoire) - Orange Money (Côte d'Ivoire)**

## Paiement bancaire

Virement bancaire | Ecobank Rapid Transfert | Dépôt sur compte bancaire - agences Ecobank espace UEMOA | Chèque certifié (Zone UEMOA) à l'ordre de : **ERSUMA**

### Informations bancaires :

NOM DE LA BANQUE : **ECOBANK BENIN** INTITULE DU COMPTE : **ERSUMA / FORMATION**  
 NUMERO DE COMPTE : **110220857002** IBAN : **BJ062 03027 110220857002 19** - SWIFT : **ECOCBJBJ**

## Paiement en espèce

### Aux sièges de l'ERSUMA et de la CCJA

Au Bénin (Porto-Novo) : Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) Ouando, Carrefour Cinquantenaire – Route de Pobè  
 Tél : +229 97970537  
 Courriel : [ersuma@ohada.org](mailto:ersuma@ohada.org)  
 Contacter Mme GAFFAN Rosaline par  
 Tél : +229 97123363 - Courriel : [gaffan.ersuma@ohada.org](mailto:gaffan.ersuma@ohada.org)

En Côte d'Ivoire (Abidjan) : Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) Plateau, Avenue Dr JAMOT, Angle Boulevard CARDE  
 Courriel : [ccja@ohada.org](mailto:ccja@ohada.org)  
 Contacter Mme ADJOUMANI Florencia par  
 Tél : +225 07444195 - 07912470  
 courriel : [adjoumani.ccja@ohada.org](mailto:adjoumani.ccja@ohada.org)

### Auprès de nos partenaires

A Dakar (Sénégal) : Commission Nationale OHADA (CNO Sénégal)/ Ministère de la Justice du Sénégal, Cité Keur Gorgui, Sacré Cœur Pyrotechnique Dakar, Lot N°11, 5ème Etage. Contacter M. FAYE Paul Ndick par  
 Tél : +221 771156431 - 704779113 - Courriel : [pndick@yahoo.fr](mailto:pndick@yahoo.fr)

### Auprès de nos partenaires

A Douala (Cameroun) : Cabinet d'avocat Me Pierre BOUBOU, Avocat au Barreau Bonamoussadi "Carrefour Eto'o. Contacter Mme KOUHA Hilda Flore par  
 Tél : +237 678 51 56 27 (whatsapp) / 693 08 92 74 Courriels : [hildaflorekouhz@gmail.com](mailto:hildaflorekouhz@gmail.com) / [pmboubou54@gmail.com](mailto:pmboubou54@gmail.com)

A Moroni (Union des Comores) : Cabinet Action Développement Formation et Conseil (ADFC), Dr Samina CHAKIRA, Avocat à la Cour - sis à Moroni, l'immeuble Ridjal Moroni Djoumoimdji. Contacter le cabinet par  
 Tél : +269 3261442 - 3468767  
 Courriel : [saminachakira@gmail.com](mailto:saminachakira@gmail.com)

A Port-Gentil (Gabon) : Cabinet Me d'ALMEIDA MENSAH, Avocat au Barreau, sis au 1er Etage de l'immeuble CFAO Motors, en face du tribunal. Contacter Mme EGAH-EDIAM Ayoko Vignon par Tél : +241 066595996 / 074327576  
 Courriel : [egahediamayokovignon12@gmail.com](mailto:egahediamayokovignon12@gmail.com) / [/cabinetmaitredalmeidamensah@yahoo.fr](mailto:/cabinetmaitredalmeidamensah@yahoo.fr)

A Bamako (Mali) : Etude Me Aminata SY DAKONO, Notaire . Contacter l'étude par Tél : +223 79289800 - 66730307  
 Courriel : [aminata@notaire-sy.com](mailto:aminata@notaire-sy.com)

### Auprès de nos partenaires

A Brazzaville (Congo) : Cabinet d'Expertise Immobilière, Etudes Economique et Environnementale (CEXL3E) sis à la Résidence les Flamboyants, RDC de l'immeuble EBENE, BP 5303 Contacter M. ONDONGO Anicet par Tél : +242 068800161, Ou Mme Fayette MASSALA par Tél : +242066190137 Courriels : [cexi242@gmail.com](mailto:cexi242@gmail.com) / [fayettemassala@gmail.com](mailto:fayettemassala@gmail.com)

A Niamey (Niger) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Niamey (CMAN) sis à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger (CCIN), Place de la Concertation Contacts : Tél : (+227) +227 20340058, Courriels : [cman.ccin@gmail.com](mailto:cman.ccin@gmail.com) / [dioffocherifa@yahoo.com](mailto:dioffocherifa@yahoo.com)

**NB:** • Les opérations de dépôt sur notre compte bancaire sont possibles dans les agences Ecobank de l'espace UEMOA  
 • En cas de difficulté pour l'un quelconque des moyens de paiement proposés, nous contacter par courriel : [ersuma@ohada.org](mailto:ersuma@ohada.org) ou par téléphone : +229 97970537

« L'ERSUMA, pour une règle de droit effective, efficace et efficiente »

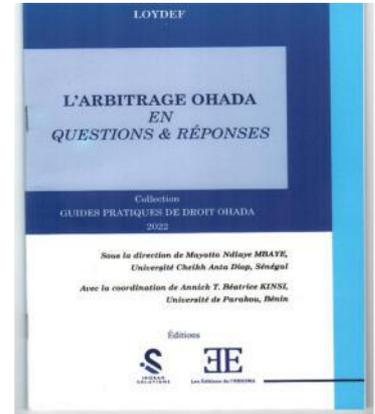


SÉLECTION D'OUVRAGES EN  
VENTE À LA  
LIBRAIRIE DE L'ERSUMA



Guide pratique de gestion du Registre du Commerce et du Crédit mobilier (RCCM) et du Registre des Sociétés Coopératives (RSCOOP) dans l'espace OHADA / LENDONGO Paul ; AYATE Kossi

20 000 FCFA



L'arbitrage OHADA en questions & réponses / MBAYE Mayatta Ndiaye (sous la direction de)

8000 FCFA



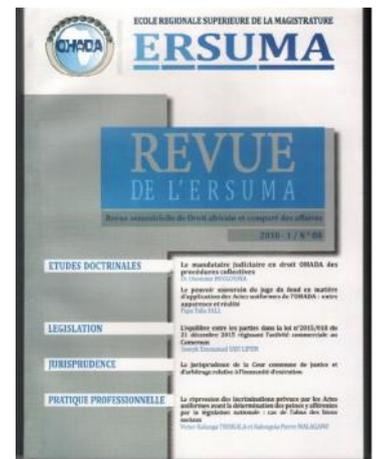
La médiation OHADA en questions & réponses / MBAYE Mayatta Ndiaye (sous la direction de)

5000 FCFA

Revue de l'ERSUMA

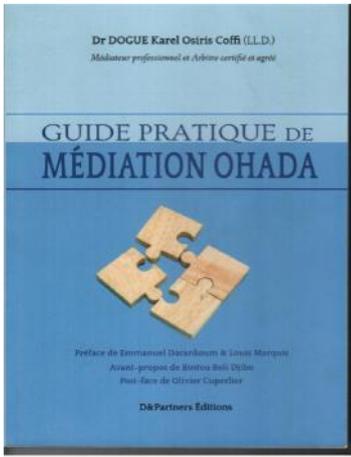
Abonnement annuel : 17 000FCFA (2 numéros par an)

Prix du numéro : 10 000 FCFA



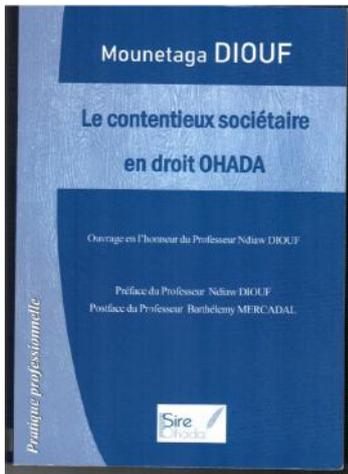
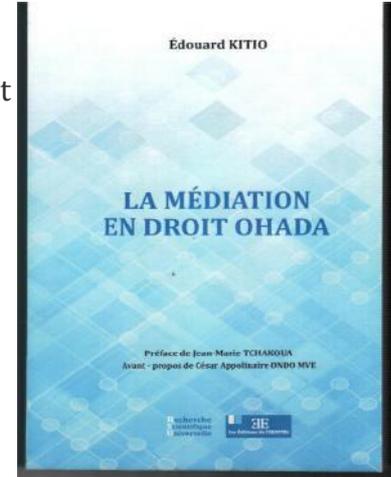
Bulletin ERSUMA de pratique professionnelle (BEPP)

Abonnement annuel : 30 000 FCFA (12 numéros par an) Prix du numéro : 3 000 FCFA



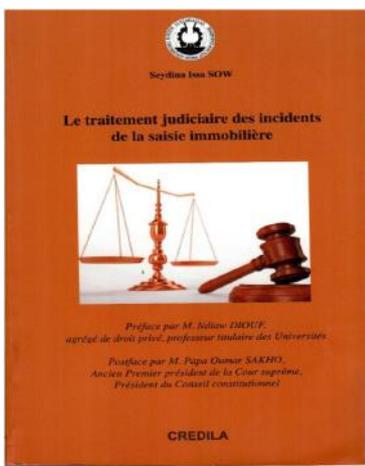
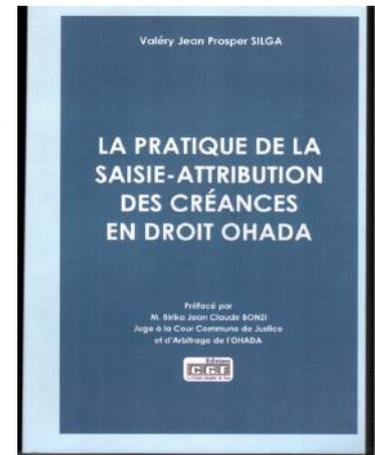
Guide pratique de médiation OHADA /  
DOGUE Karel Osiris Coffi  
15 000 FCFA

La médiation en droit  
OHADA / KITIO Édouard  
20 000 FCFA



Le contentieux sociétaire  
en droit OHADA / DIOUF  
Mounetaga  
25 000 FCFA

La pratique de la saisie-attribution  
des créances en droit OHADA /  
SILGA Valéry Jean Prosper  
30 000 FCFA

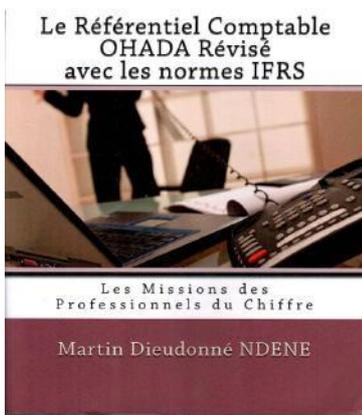
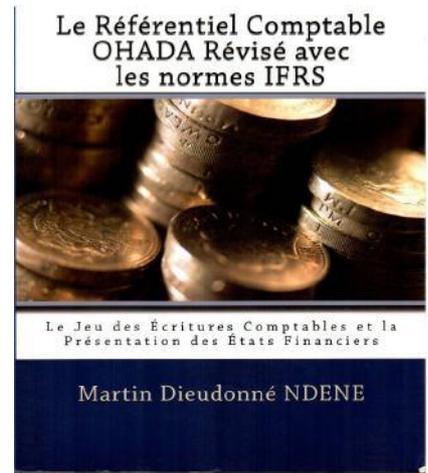


Le traitement judiciaire des incidents de  
la saisie immobilière / SOW Seydina Issa  
18 000 FCFA



Recueil de jurisprudence 2019 / FOTSO  
Emmanuel Douglas  
35 000 FCFA

Le référentiel comptable OHADA révisé avec les normes IFRS : le jeu des écritures comptables et la présentation des états financiers / NDENE Martin Dieudonné  
35 000 FCFA



Le référentiel comptable OHADA révisé avec les normes IFRS : les missions des professionnels du chiffre / NDENE Martin Dieudonné

35 000 FCFA

Colloque de Douala « Responsabilité du dirigeant social en droit OHADA »

7 000 FCFA



# NOS PARTENAIRES



## **STRUCTURES ETATIQUES ET ORGANISATIONS D'INTEGRATION**

- Ministère de la Justice et de la Législation du Bénin ;
- Ministère de la Justice, des Affaires islamiques, des Administrations publiques et des Droits humains de l'Union des Comores ;
- Ministère de la Justice du Sénégal ;
- Ministère de la Justice du Rwanda ;
- Ministère de la Justice du Burundi ;
- Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) ;
- Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) ;
- Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) de la CEDEAO ;
- Rwanda Convention Bureau ;
- Rwanda Cooperation Initiative ;

## **ORDRES ET ASSOCIATIONS PROFESSIONNELS**

- Union International des Huissiers de Justice (UIHJ) ;
- Ordre Gabonais des Architectes (OGA) ;
- Union Africaine des Huissiers de Justice (UIHJ) ;
- Chambre Nationale des Huissiers de Justice Cameroun ;
- Chambre Nationale des Notaires du Sénégal ;
- Chambre des Notaires du Bénin ;
- ONECCA Sénégal ;
- Barreau du Gabon ;
- Ordre National des Avocats du Sénégal ;
- Organisation des Jeunes Patrons du Mali ;

## **ENTREPRISES/SOCIETES**

- Banque Atlantique Côte d'Ivoire ;
- SEP-CONGO SA ;
- Union des Mutuels d'Epargne et de Crédit Ya Komor (U-MECK) Union des Comores ;
- BDO Corporate Advisory Rwanda ltd ;
- Société Sud Capital ;
- Al Salam Bank – Algérie ;
- Coris Bank – Togo ;
- Raw Bank RDC ;

## **CABINETS/ETUDES -CONSEILS**

- Cabinet Carapaces & Conformités - Sénégal ;
- Cabinet SIRE OHADA – Togo/France ;
- Willionne Finance Ethique – France/Bénin ;
- Global Credit Ratings (GCR) Ratings West Africa – Sénégal/France;
- Cabinet G Capital SAS à Capital variable - Bénin ;
- Cabinet A2 Investment Law Firm (Me Ayodélé AHOUNOU) - Bénin ;
- Cabinet d'Avocat Me Aline ODJE - Bénin ;
- Cabinet d'Avocat Me Alice CODJIA-SOHOUENOU – Bénin ;
- Cabinet d'Avocat Me Alexandrine SAIZONOU-BEDIE – Bénin ;
- Cabinet d'Avocat Me Claire-Lise HARRY HENRY – Bénin ;
- Cabinet d'Avocat Me Regine d'ALMEIDA – Gabon ;
- Cabinet d'Avocat Me Solange YENOU – Gabon ;
- Cabinet Action Développement Formation et Conseil (ADFC) - Comores ;
- Cabinet DS Avocats Conseils - France ;
- Cabinet JBA Patrimoine - Cameroun ;
- Cabinet d'Avocats 2AS Consulting Law Firm (Me Adama ADAMOU SOUNNA) - Niger
- SCPA Legalis Advisory (Me Frédéric MINOUNGOU) - Burkina ;
- Cabinet d'Avocat NGOMBE – France ;
- Cabinet AZ Consulting Group – Rwanda ;
- Etude Notariale Me Aminata SY-DAKONO – Mali ;
- Etude Notariale Me Moubinou TIKADA – Bénin ;
- Etude Notariale Me Marie Josephine N'GOH -Bénin ;
- SCPA Dofini Consult – Mali ;
- Cabinet d'Avocats FSD Conseils - Mali ;
- Cabinet d'expertise RSE MinDO Consultants - Bénin ;
- Cabinet d'expertise judiciaire et immobilière CExI.3E – Congo ;
- Cabinet EY Conseil – Côte d'Ivoire ;
- Jus Africa – France ;
- MAATHUTY Consulting International – Gabon ;
- AM Consulting Afrique – Bénin ;
- FALIS SAS ;
- Cabinet OYA Ventures – Guinée/France ;
- Cabinet IMORAN SAS – Bénin ;

## **COURS ET TRIBUNAUX**

- Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA ;
- Cour Suprême du Bénin ;
- Cour Suprême du Rwanda ;
- Tribunal de Première Instance de Libreville ;
- Tribunal de Commerce de Conakry ;
- Tribunal de Commerce de Brazzaville ;
- Tribunal de Commerce de Libreville ;
- Tribunal de Commerce de Moroni ;

## **PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS**

- Banque Mondiale
- Projet d'Amélioration du climat des Investissements (PACI) au sein de l'espace OHADA ;
- Projet d'Appui à la Compétitivité de l'Economie Malienne (PACEM) ;
- Association pour l'Unification du Droit en Afrique (UNIDA) ;
- Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) ;
- Facilité Africaine de Soutien Juridique (ALSJ) ;
- Agence Française de Développement (AFD) ;

## **CHAMBRES DE COMMERCE ET CENTRES D'ARBITRAGE ET DE MEDIATION**

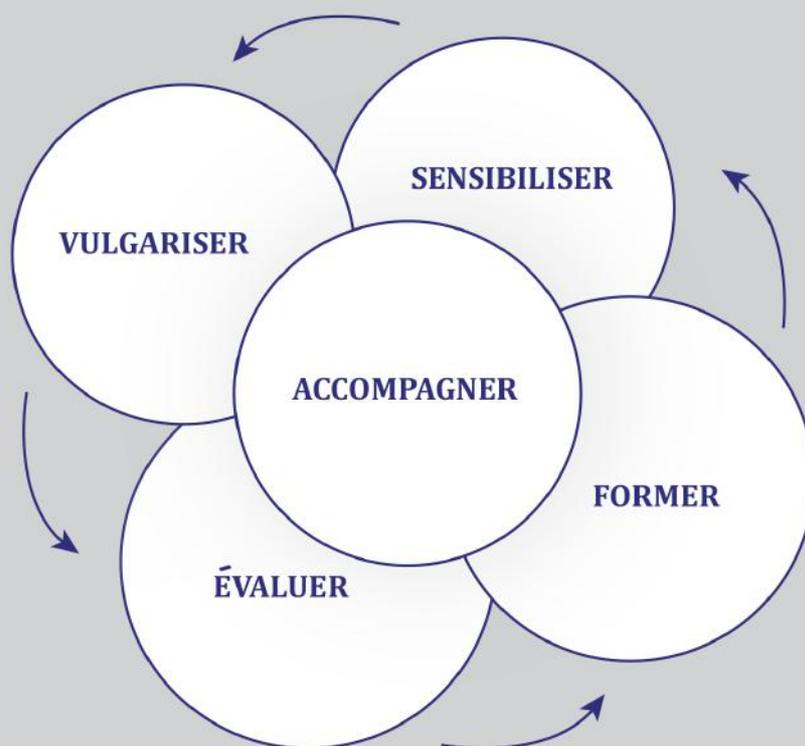
- Centre d'Arbitrage de la CCJA ;
- Centre d'Arbitrage de Médiation et de Conciliation de Ouagadougou (CAMCO)–Burkina Faso ;
- Agence Nationale de la Promotion des Investissements (ANPI) ;
- Cour d'Arbitrage de Cote d'Ivoire (CACI) ;
- AROME Médiation-France ;
- Centre d'Arbitrage du Togo (CATO) ;
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger (CCIN) ;
- Cour d'Arbitrage des Comores ;
- Centre de conciliation et d'arbitrage du Mali (CECAM/CCIM) ;
- Kigali International Arbitration Center (KIAC) ;
- Institut International de Médiation d'Arbitrage et de Conciliation (IIMAC) – Gabon ;
- Energy Disputes Arbitration Center (EDAC) – Turquie ;
- EV Arbitrage et Médiation – Bénin ;

## **CENTRE DE RECHERCHE-INSTITUTS-UNIVERSITES**

- Conférence Panafricaine Coopérative ;
- Consortium pour la Recherche Économique et Sociale (CRES)
- Groupe ISM Sénégal ;
- Institut EDGE ;
- Centre Africain pour le Droit et le Développement (CADEV) ;
- Centre National de Formation Comptable (CENAFOC) ;
- Centre de recherche d'étude et de documentation sur les institutions et les législations africaines (CREDILA) ;
- Institut panafricain de la gouvernance économique et financière (IPAGEF) ;
- Groupe ISM Sénégal ;
- Université d'Abomey-Calavi -Bénin ;
- Université de Yaoundé 2 SOA – Cameroun ;
- Université Gaston Berger (UGB) de Saint-Louis – Sénégal ;
- Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) - Sénégal ;
- Université Thomas Sankara - Burkina ;
- Université de Dschang – Cameroun ;
- Université de Ngaoundéré – Cameroun ;
- Université de Bangui – République Centrafricaine ;
- Université Assane Seck de Ziguinchor – Sénégal ;
- Université Africaine de Développement Coopératif ;
- Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) – Cameroun ;
- Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) – Centrafrique ;
- Ecole Nationale d'Economie Appliquée et de Management (ENEAM) – Bénin ;



**Instituée par l'OHADA, L'ERSUMA met, depuis 1998, son expertise de haut niveau au service des cinq (5) missions ci-dessous:**



## **NOS SERVICES**

Formation–Publications–Documentation–Consultation juridique  
Edition–Librairie–Recherche–Traduction & Interpretariat en Droit